CES DESSINS N'AUTORISENT PAS LA CONSTRUCTION / THIS DRAWINGS ARE NOT FOR CONSTRUCTION

REMPLACEMENT DE FINIS D'ESCALIERS
3000 CHEM. DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE, MONTRÉAL, QC H3T 2A7

DONNEUR D'OUVRAGE : HEC MONTRÉAL

LISTE DES DESSINS

A-000	PAGE TITRES
A-001	LÉGENDE, NOTES, ET DEVIS SUR PLAN
A-002	LÉGENDE, NOTES, ET DEVIS SUR PLAN SUITE
A-101	PLAN SOUS-SOL / PLAN REZ DE CHAUSSÉE
A-102	PLAN REZ DE JARDIN / PLAN REZ DE JARDIN - MÉZZANINE
A-103	PLAN 1ER ÉTAGE / PLAN 1ER ÉTAGE - MÉZZANINE
A-104	PLAN 2ÈME ÉTAGE / PLAN 3ÈME ÉTAGE - MÉZZANINE
A-105	PLAN 4ÈME ÉTAGE / PLAN 5ÈME ÉTAGE - MÉZZANINE
A-106	PLAN 6ÈME ÉTAGE
A-501	PLANS AGRANDIS ET COUPES SCHÉMATIQUES DES ESCALIERS #1 ET #2
A-502	PLANS AGRANDIS ET COUPES SCHÉMATIQUES DES ESCALIERS #3 ET #4
A-503	PLANS AGRANDIS ET COUPES SCHÉMATIQUES DES ESCALIERS #7
A-504	PLANS AGRANDIS ET COUPES SCHÉMATIQUES DES ESCALIERS #8 , #17 , #18 ET #11
A-505	DÉTAILS TYPIQUE DES ESCALIERS
A-506	DÉTAILS TYPIQUE DES ESCALIERS

JUILLET 11 2024

POUR SOUMISSION

"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2024" / "ALL RIGHTS RESERVED 2024"
AEDIFIX ARCHITECTURE

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier.
Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins.

Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site.
Do not scale off drawings.

Plan clé / Key plan

NORD DU PROJET
VRAI NORD

No	Date	Par/ By	Révision/ Revision	Vér./ Ver.
00	2024/07/11	D.V	POUR SOUMISSION	M.B

Date de création / Creation date: 2023/12/21

œdifix ARCHITECTURE
550 Chemin du Golf,suite #102, Montréal, QC, H3E 1A8
T.514AEDIFIX(233-4349) info@aedifix.com www.aedifix.com

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés pourront êtres utilisés pour l'exécution des travaux de construction.

This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.

Sceaux / Seals

Ordre des architectes du Québec
A-5066
MOURAD BENDJENNET
ARCHITECTE

Propriétaire / Owner

HEC MONTRÉAL

Projet/ Project: REMPLACEMENT DE FINIS D'ESCALIERS

Dessin/ Drawing: PAGE TITRES

ARCHITECTURE

Conçu par/ Designed by	Date 2024/07/11	No de dessin / Drawing no. A-000
Dessiné par/ Drawn by D.V	Projet (Client)/ Project (Client) 0000000000	
Vérifié par/ Verified by M.B	No de projet/ Project no. 23140	Échelle/ Scale INDIQUÉE
		Révision/ Revision 0

NOTES GÉNÉRALES :

N1 LE TERME "ENTREPRENEUR" DÉSIGNE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, ET/OU LE GÉRANT DE CONSTRUCTION, ET/OU LE SPÉCIALISTE D'INSTALLATION. LES TERMES "PROPRIÉTAIRE" ET "LOCATEUR" SONT SYNONYMES ET DÉSIGNENT LE PROPRIÉTAIRE DU BÂTIMENT. LE TERME "LOCATAIRE" DÉSIGNE LE CLIENT.

N2 TOUTES LES DIMENSIONS MONTRÉES SUR LES PLANS SONT À TITRE INDICATIFS SEULEMENT. TOUT EST RELATIF AUX CONDITIONS EXISTANTES. TOUTE ERREUR OU DIFFÉRENCE DEVRA IMMÉDIATEMENT ÊTRE SIGNALÉE OU DESIGNÉE DE PAR CE FAIT. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DES MESURES QUI SONT PRISES AFIN DE COMMANDER DE L'ÉQUIPEMENT OU DES MATÉRIAUX SERVANT À LA FABRICATION D'ÉLÉMENTS MENTIONNÉS DANS LES DOCUMENTS CONTRACTUELS.

N3 TOUTES LES NOTES LE CAS ÉCHÉANT CONCERNANT LE CHAUFFAGE, VENTILATION, ÉLECTRICITÉ NE SONT QU'A TITRE INDICATIF.

N4 IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR DE VÉRIFIER TOUTES DIMENSIONS, SPÉCIFICATIONS, DESSINS, CONDITIONS DES LIEUX AVANT DE DÉBUTER. L'ENTREPRENEUR SERA ENTIÈREMENT RESPONSABLE DE TOUTE ERREUR POSSIBLE, LA MÉCONNAISSANCE DES LIEUX NE DONNERA DROIT À AUCUNE RÉCLAMATION ULTÉRIEURE.

N5 L'ENTREPRENEUR DOIT VALIDER LES DIMENSIONS ET FAIRE APPROUVER LES PLANS D'ATELIER AVANT TOUTE FABRICATION. TOUT CHANGEMENT DOIT ÊTRE APPROUVÉ PAR LE CLIENT, L'ARCHITECTE ET/OU LE DESIGNER.

N6 L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE ANOMALIE OU CONDITION DE CHANTIER NE RESPECTANT PAS LES SPÉCIFICATIONS AUX PLANS DE CONSTRUCTION.

N7 L'ENTREPRENEUR DEVRA PRENDRE CONNAISSANCE DES CODES D'AMÉNAGEMENT DE TOUS LES SERVICES EXISTANTS FOURNITS PAR LE BÂTIMENT MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE.

N8 L'ENTREPRENEUR DOIT DÉTERMINER LES CONDITIONS DU SITE QUI POURRAIT AFFECTER L'ENSEMBLE DU TRAVAIL INCLUANT TOUS LES CONDUITS AU PLANCHER PLOMBERIE, ÉLECTRIQUE, TÉLÉPHONE QUI AURONT BESOIN D'ÊTRE PROTÉGER, SUPPRIMER OU RELOCALISER. L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET RAPPORTER LES ÉCARTS S'IL Y A LIEU AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE REMETTRE TOUTES LES MESURES CONCERNANT TOUS LES TRAVAUX À SES SOUS-TRAITANTS.

N9 L'ENTREPRENEUR DEVRA EXAMINER LE SITE ET SERA RESPONSABLE DES CONDITIONS EXISTANTES Y COMPRIS LES CONDITIONS QUI NE RENCONTRENT PAS LES STANDARDS ACTUELS. TOUS LES ASPECTS DES TRAVAUX CONCERNANT L'ÉLECTRICITÉ, LA MÉCANIQUE, LA PLOMBERIE, LA VENTILATION, LE CHAUFFAGE, LA CLIMATISATION AINSI QUE LES MATÉRIAUX ET ASSEMBLAGES, LES STANDARDS À SUIVRE DEVRONT AU MINIMUM SUIVRE LA DERNIÈRE RÈGLEMENTATION DE TOUTE LES SECTIONS APPLICABLES DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC EN VIGUEUR ET TOUTE LES LOIS MUNICIPALES APPLICABLES. L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR LES ÉCHANTILLONS AINSI QUE LES DESSINS D'ATELIERS POUR TOUS LES ITEMS AFIN QUE LES CONSULTANTS PUISSE LES RÉVISER ET APPROUVER.

N10 L'ENTREPRENEUR DEVRA EXÉCUTER ET INCLURE TOUS LES TRAVAUX ENTOURANT LA RÉUSSITE DU PROJET ET CE À TOUS LES NIVEAUX DEVRA AUSSI FOURNIR TOUT MATÉRIEL ET LE MAIN- D'OEUVRE NÉCESSAIRES POUR COMPLETER LES TRAVAUX.

N11 TOUS LES MATÉRIAUX ÉTAIENT DISPONIBLES À LA REMISE DE CES PLANS POUR SOUMISSION, L'ARCHITECTE N'EST PAS RESPONSABLE SI LES MATÉRIAUX N'ONT PAS ÉTÉ COMMANDÉS À TEMPS, TOUT SUBSTITUT DEVRA ÊTRE APPROUVÉ AU PRÉALABLE, OU SERA SUJET, SI INSTALLÉ, À UN REFUS AU FRAIS DE L'ENTREPRENEUR.

N12 TOUT DOMMAGE AU BÂTIMENT OU AUX LOCAUX CAUSÉ PAR L'ENTREPRENEUR OU SON EMPLOYÉ OU SES MÉTIERS SERA RÉPARÉ PAR L'ENTREPRENEUR À SES FRAIS.

N13 EXÉCUTER LE TRAVAIL EN PRODUISANT LE MOINS D'INTERFÉRENCES OU DE PERTURBATIONS POSSIBLES POUR L'UTILISATION NORMALE DES LOCAUX. PRENDRE DES DISPOSITIONS AVEC LE REPRÉSENTANT DE L'IMMEUBLE POUR FACILITER LES TRAVAUX COMME INDIQUÉ.

N14 TOUS LES MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRE COMMANDÉS LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION. À CE MOMENT-LÀ, L'ENTREPRENEUR DOIT CONFIRMER QUE TOUTES LES LIVRAISONS RESPECTERONT LE CALENDRIER DE CONSTRUCTION. LES REMPLACEMENTS NE SERONT PAS ACCEPTÉS EN RAISON D'UNE COMMANDE TARDIVE. DANS LE CAS OÙ LES MATÉRIAUX NE SONT PAS DISPONIBLES À TEMPS POUR RESPECTER LES DATES D'ACHÈVEMENT PRÉVUES, L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR UNE PREUVE DE LA DATE DE COMMANDE DES MATÉRIAUX AVANT DE DEMANDER DES SUBSTITUTIONS.

N15 L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER TOUS LES SOUS-MÉTIERS ET FOURNIR LES DATES D'ACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION ET SOUMETTRE UN CALENDRIER ÉCRIT DES TRAVAUX AU CONCEPTEUR.

N16 TOUT LES MATÉRIAUX UTILISÉS DEVRONT ÊTRE NEUFS ET CONFORMES AUX NORMES ET EXIGENCES DE TOUTES LES AUTORITÉS LOCALES ET DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

N17 IL EST ENTENDU QU'IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR DE S'ASSURER QUE TOUS LES APPAREILS ET MATÉRIAUX INSTALLÉS RESPECTENT LES CRITÈRES DÉCRITS PAR LES PLANS ET DEVIS TEL QU'APPROUVÉS.

N18 TOUS LES MATÉRIAUX DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉS SOUS UN ÉCLAIRAGE ADÉQUAT, RÉPARTIS UNIFORMÉMENT ET EN DOUCEUR POUR ÉVITER LES AFFAISSEMENTS, LES MARQUES DE PINCEAU, LES BULLES D'AIR ET LES SURPLUS DE ROULEAUX.

N19 L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'ÉTAT DES SURFACES ET DES RÉPARATIONS À FAIRE AVANT L'APPLICATION DE TOUT PRODUIT DE FINITION.

N20 L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DE TOUS LES MATÉRIAUX UTILISÉS DANS LA CONSTRUCTION CONTRE LES DÉFAUTS. UTILISER SEULEMENT NOUVEAUX MATÉRIAUX.

N21 L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR UNE PROTECTION ADÉQUATE DE TOUS LES REVÊTEMENTS DE SOL PENDANT LA CONSTRUCTION.

N22 L'ENTREPRENEUR DEVRA, AVANT D'INSTALLER OU POSER TOUT ÉQUIPEMENT OU MATÉRIEL, CONSULTER LES FICHES TECHNIQUES DES MANUFACTURIERS AFIN DE S'ASSURER QUE TOUT EST INSTALLÉ OU POSÉ DE FAÇON ADÉQUATE ET SELON LES RÈGLES DE L'ART.

N23 L'ENTREPRENEUR DEVRA ENLEVER ET DISPOSER DE TOUT MATÉRIAUX POUVANT NUIRE AU BON FONCTIONNEMENT DU CHANTIER.

NOTES GÉNÉRALES DE DÉMOLITION:

D1 LES DOCUMENTS DE DÉMOLITION DOIVENT ÉTRE LUS CONJOINTEMENT AVEC LES DOCUMENTS DE CONSTRUCTION POUR COMPRENDRE ET COORDONNER LA PORTÉE DES TRAVAUX.

D2 DÉMOLIR ET ÉVACUER DU CHANTIER TOUT REVÊTMENT SELON LES INDICATIONS AUX PLANS ET DEVIS, ET TEL QUE REQUIS POUR ACCOMODER LES NOUVEAUX TRAVAUX. COORDONNER L'ÉVACUATION DES DÉBRIS ET L'ENTREPOSAGE DES NOUVEAUX MATÉRIAUX AVEC LE PROPRIÉTAIRE. SE RÉFÉRER AUX "DOCUMENTS CONDITIONS PARTICULIÈRES" DU DONNEUR D'OUVRAGE ET "GUIDE DE L'ENTREPRENEUR, PRESTATAIRE DE SERVICES ET FOURNISSEUR" DE HEC Montréal.

D3 FAIRE LA PRÉPARATION DE TOUTES LES SURFACES ENDOMMAGÉES PAR LES TRAVAUX AFIN D'ELIMINER LA TRANSITION ENTRE LES NOUVEAUX MATÉRIAUX ET L'EXISTANT.

D4 TOUT ÉQUIPEMENT ENLEVÉ DOIT ÉTRE REMIS AU CLIENT À L'EXCEPTION DES ITEMS NON REQUIS PAR CELUI-CI.

D5 L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE TOUT PERCEMENT, DÉCOUPAGE ET RAPIÉÇAGE NÉCESSAIRES POUR ACCOMODER LES NOUVEAUX TRAVAUX AINSI QUE DE TOUTES LES RÉPARATIONS REQUISES SUITE AUX NOUVELLES INSTALLATIONS.

D6 L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTES ANOMALIES OU CONDITIONS DE CHANTIER NE RESPECTANT PAS LES SPÉCIFICATIONS AUX PLANS DE DÉMOLITION.

LÉGENDE

- ZONE EXISTANTE
- MONTE CHARGE (HEC Montréal)
- NOUVEAU RÉVETEMENT
- CX — NOTE DE CONSTRUCTION
- CONTREMARCHES FERMÉES
- CONTREMARCHES AJOURÉES
- XX / A-XXX / SIM — BULLE DE DÉTAIL TYPIQUE SIMILAIRE

LÉGENDE FINIS

- VT-01 — ROULEAU DE VINYLE (PVC HOMOGÈNE) VOIR DEVIS SECTION 09 65 16
- VT-02 — ROULEAU DE VINYLE (PVC HOMOGÈNE) VOIR DEVIS SECTION 09 65 16
- VT-03 — NEZ EN VINYLE STRIÉ 90° VOIR DEVIS SECTION 09 65 16
- VT-04 — NEZ EN VINYLE STRIÉ EN ANGLE VOIR DEVIS SECTION 09 65 16
- VT-05 — NEZ EN VINYLE STRIÉ EN ANGLE VOIR DEVIS SECTION 09 65 16
- VT-06 — NEZ EN VINYLE STRIÉ 90° VOIR DEVIS SECTION 09 65 16
- PL-01 — PLINTHE EN VINYLE VOIR DEVIS SECTION 09 65 16

DEVIS SUR PLAN:

DIV 01 – EXIGENCE GÉNÉRALES

SECTION 01 11 00 – SOMMAIRE DU CONTRAT GÉNÉRAL

1.0 PORTÉE DE L'OUVRAGE

L'EXÉCUTION COMPLÈTE DE TOUS LES TRAVAUX SUIVANTS, MAIS SANS S'Y LIMITER:
- REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXISTANT DANS LES CAGES D'ESCALIER N° 1, 2, 3, 4, 7, 8, 11, 17, 18

.1 L'OUVRAGE COMPREND LES MATÉRIAUX, LES ÉCHAFAUDAGES, LA MAIN-D'OEUVRE, L'OUTILLAGE, L'ÉQUIPEMENT, LA MACHINERIE, LE TRANSPORT, LES OUVRAGES PROVISOIRES, LES SERVICES TEMPORAIRES ET LA SURVEILLANCE NÉCESSAIRES À L'EXÉCUTION DE TOUS LES TRAVAUX, INCLUANT LA DÉMOLITION, TEL QU'INDIQUÉ SUR LES DESSINS, LE TOUT CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS APPLICABLES DES DESSINS, SPÉCIFICATIONS ET DOCUMENTS MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT DEVIS, Y COMPRIS LES OUVRAGES ET SERVICES IMPLICITEMENT REQUIS ET NÉCESSAIRES AU PARACHÈVEMENT DES TRAVAUX.

.2 TOUTES LES INTERVENTIONS NÉCESSAIRES DANS LES AIRES NON COMPRISES DANS L'OUVRAGE, MAIS AFFECTÉES PAR DES TRAVAUX CONNEXES.

.3 TOUTES LES RÉPARATIONS RÉSULTANT DES TRAVAUX DE DÉMOLITION, OU TEL QUE REQUIS, AVEC DES MATÉRIAUX NEUFS COMPATIBLES OU IDENTIQUES À L'EXISTANT.

.5 DES MATÉRIAUX RÉCUPÉRÉS SERONT UTILISÉS AUTANT QUE POSSIBLE ; SI ENDOMMAGÉS ILS DOIVENT ÊTRE REMPLACÉS PAR DES MATÉRIAUX IDENTIQUES NEUFS.

.6 IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR FAIRE UNE INSPECTION DE SITE MINUTIEUSE LORS DE LA VISITE DE SOUMISSIONAIRES AFIN D'IDENTIFIER TOUT INTERVENTION DÉCRIT AUX PLANS OU DEVIS ET LES ZONES AFFECTÉES PAR LA ROUILLE DANS LES CAGES D'ESCALIER.

2.0 DESSINS ET DEVIS

.1 LES DESSINS ET DEVIS FORMANT PARTIE DE CE CONTRAT DOIVENT ETRE CONSIDERES COMME UN TOUT ET SONT COMPLEMENTAIRES ET LES ARTICLES DECRITS OU MENTIONNES DANS L'UN OU L'AUTRE SONT PRESUMES ETRE INCLUS DANS LES TRAVAUX DU PRESENT CONTRAT.

4.0 CONDITIONS ET RÉGIME DE TRAVAIL

.1 SE RÉFÉRER AUX "DOCUMENTS CONDITIONS PARTICULIÈRES" DU DONNEUR D'OUVRAGE ET "GUIDE DE L'ENTREPRENEUR, PRESTATAIRE DE SERVICES ET FOURNISSEUR" DE HEC Montréal.

5.0 HORAIRE DES TRAVAUX

.1 SE RÉFÉRER AU "DOCUMENT CONDITIONS PARTICULIÈRES" DE HEC Montréal

6.0 OCCUPATION DES LIEUX PAR LES USAGERS

.1 LES INSTALLATIONS EXISTANTES DEMEURERONT EN OPERATION EN DEHORS DE LA ZONE DES TRAVAUX ET LES USAGERS OCCUPERONT LES LIEUX PENDANT TOUTE LA DUREE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, ET POURSUIVRONT LEURS ACTIVITES QUOTIDIENNES.

.2 L'ENTREPRENEUR DOIT ORGANISER SON TRAVAIL DE MANIERE A DERANGER LE MOINS POSSIBLE LES ACTIVITES DU PROPRIETAIRE PAR DES VIBRATIONS, BRUITS, ODEURS, POUSSIERE ET ARRETS DE SERVICES.

7.0 LIVRAISON DES MATERIAUX ET EVACUATION DES DECHETS

.1 TOUTE LIVRAISON DE MATERIAUX ET D'EQUIPEMENTS, ET TOUTE EVACUATION DES DECHETS, DOIT ÊTRE COORDONNÉ AVEC LE PROPRIETAIRE ET EXECUTÉE SELON LES INSTRUCTIONS AU DOCUMENT "CONDITIONS PARTICULIÈRES DU DONNEUR D'OUVRAGE"

.2 POUR LES EXIGENCES CONCERNANT L'UTILISATION DU QUAI DE DÉBARQUEMENT ET LE MONTE CHARGE CONSULTER LA "GUIDE DE L'ENTREPRENEUR, PRESTATAIRE DE SERVICES ET FOURNISSEUR" DE HEC Montréal. SE RÉFÉRER AUX DESSINS POUR L'EMPLACEMENT

SECTION 01 30 00 – EXIGENCES ADMINISTRATIVES

1.0 CALENDRIER DES TRAVAUX

.1 L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR UN CALENDRIER DES TRAVAUX ET Y INDIQUER LES DIVERSES ETAPES D'AVANCEMENT DES TRAVAUX, DANS UN FORMAT ACCEPTABLE AU PROPRIETAIRE ET AUX CONSULTANTS, ET DOIT LE METTRE À JOUR CHAQUE SEMAINE.

2.0 DOCUMENTS ET ELEMENTS A CONSERVER AU CHANTIER

.1 CONSERVER SUR LE CHANTIER, ENTRE AUTRES, UN EXEMPLAIRE DE CHACUN DES DOCUMENTS ET ELEMENTS SUIVANTS, LES TENIR A JOUR ET EN BON ETAT ET LES GARDER A LA DISPOSITION DU PROPRIETAIRE, DES CONSULTANTS ET DES AUTRES INTERVENANTS AUTORISES :
- .1 SET DES PLANS
- .2 ADDENDA
- .3 DESSINS D'ATELIER ET AUTRES DOCUMENTS REVUS ET REVISES
- .4 ÉCHANTILLONS REVUS
- .5 AVENANTS DE CHANGEMENT, DIRECTIVES DE MODIFICATIONS
- .6 CALENDRIER MIS A JOUR POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX
- .7 INSTRUCTIONS D'INSTALLATION OU D'APPLICATION DES MANUFACTURIERS

3.0 DOCUMENTS ET ÉLÉMENTS À SOUMETTRE

.1 GÉNÉRALITÉS:
- .1 SOUMETTRE LES DOCUMENTS DANS LES MÊMES UNITÉS DE MESURE UTILISÉES POUR LES DESSINS DU PROJET.
- .2 REVOIR ET COORDONNER LES DOCUMENTS ET LES ÉLÉMENTS À SOUMETTRE, AVANT DE LES REMETTRE AUX CONSULTANTS POUR REVUE. UNE TELLE COORDINATION PERMET DE CONFIRMER LA PERTINENCE DE CHAQUE DOCUMENT ET ÉLÉMENTS SOUMIS QUANT AUX EXIGENCES DES DOCUMENTS CONTRACTUELS OU DES TRAVAUX. LES DOCUMENTS ET ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS ESTAMPILLÉS, SIGNÉS, DATÉS ET IDENTIFIÉS PAR L'ENTREPRENEUR, EN RAPPORT AVEC CE PROJET, SERONT RETOURNÉS SANS ÊTRE REVUS ET DEVRONT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME AYANT ÉTÉ REFUSÉS.
- .3 EFFECTUER TOUS LES CHANGEMENTS QUE LES CONSULTANTS JUGENT APPROPRIÉS PAR RAPPORT AUX DOCUMENTS CONTRACTUELS SANS MODIFICATION AU PRIX DU CONTRAT. AVISER LES CONSULTANTS SI UNE AUGMENTATION EST REQUISE EN RAISON DE CES CHANGEMENTS.

.2 FICHES TECHNIQUES (F.T.):
- .1 SOUMETTRE DES FICHES TECHNIQUES DE TOUS LES PRODUITS, EN 1 COPIE COMPRENANT LA LITTÉRATURE TECHNIQUE DU MANUFACTURIER, INCLUANT LES EXTRAITS DE CATALOGUES, BROCHURES, DOCUMENTATION INDIQUANT LES CARACTÉRISTIQUES DES PRODUITS, LES CRITÈRES DE PERFORMANCE, LES CONTRAINTES DE COMPATIBILITÉ AVEC LES AUTRES PRODUITS, ET TOUT AUTRE INFORMATION PERTINENTE.

DEVIS SUR PLAN:

.3 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ (C.C.):
- .1 SOUMETTRE 1 COPIE DES CERTIFICATS DE CONFORMITÉ, IMPRIMÉS SUR DU PAPIER DE CORRESPONDANCE OFFICIELLE DU FABRICANT ET SIGNÉS PAR UN REPRÉSENTANT DE CE DERNIER, ATTESTANT QUE LES PRODUITS, MATÉRIAUX, MATÉRIELS ET SYSTÈMES FOURNIS ET INSTALLÉS, SONT CONFORMES AUX PRESCRIPTIONS DU DEVIS, INCLUANT LES CRITÈRES DE RENDEMENT OU DE CONCEPTION SPÉCIFIÉS, ET QUE LES MATÉRIAUX SONT COMPATIBLES ENTRE EUX ET AVEC LES SUBSTRATS ET LES SURFACES ADJACENTES, ET SONT DES PRODUITS COURANTS.

.4 INSTRUCTIONS DU FABRICANT (I.F.):
- .1 SOUMETTRE 1 COPIE DES INSTRUCTIONS DU FABRICANT PRÉIMPRIMÉS, DÉCRIVANT LA MÉTHODE D'INSTALLATION DES PRODUITS, MATÉRIELS ET SYSTÈMES.

.5 FICHES D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN (E.E.):
- .1 SOUMETTRE 1 COPIE DES FICHES D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN QUI SERONT INTÉGRÉES AU MANUEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN.

.6 ÉCHANTILLONS DE PRODUITS (E.P.):
- .1 SAUF INDICATION CONTRAIRE, SOUMETTRE DES ÉCHANTILLONS DE L'OUVRAGE DE TOUS LES MATÉRIAUX ET DE L'ÉQUIPEMENT, ET LEURS ACCESSOIRES SPÉCIFIÉS, TELS QUE LES ATTACHES, GARNITURES, ETC. ILLUSTRANT LA QUALITÉ DU PRODUIT, LES FINIS ET COULEURS AINSI QUE LA QUALITÉ DE LA MAIN-D'OEUVRE, TEL QUE SPÉCIFIÉ, IDENTIFIÉS AVEC UNE ÉTIQUETTE DE 100 MM X 125 MM (4" X 5").
- .2 UNE FOIS ACCEPTÉS, LES ÉCHANTILLONS DE L'OUVRAGE REVUS PEUVENT FAIRE PARTIE INTÉGRANTE DES OUVRAGES FINIS, CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DES CONSULTANTS
- .3 LES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX MATÉRIAUX, À LA COULEUR, À LA TEXTURE, AU FINI, AUX DIMENSIONS, AU RENDEMENT, AU FONCTIONNEMENT, À L'EXPLOITATION, À LA CONSTRUCTION, À L'ASSEMBLAGE, AUX ÉLÉMENTS DE FIXATION, AUX MÉTHODES DE FABRICATION, AUX CARACTÉRISTIQUES DE SERVICE ET AUX AUTRES QUALITÉS D'UN PRODUIT APRÈS L'ACCEPTATION D'UN ÉCHANTILLON, DOIVENT ÊTRE SOUMISES À NOUVEAU, ACCOMPAGNÉES D'UNE DEMANDE ÉCRITE POUR REVUE DES CARACTÉRISTIQUES MODIFIÉES DE L'ÉCHANTILLON DU PRODUIT À DES FINS D'APPROBATION, SI REQUIS.

.7 GARANTIES NORMALES (G.N.) ET GARANTIES PROLONGÉES (G.P.):
- .1 SOUMETTRE UNE GARANTIE NORMALE OU UNE GARANTIE PROLONGÉE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION, TEL QUE DEMANDÉ DANS LES SECTIONS TECHNIQUES DU PRÉSENT DEVIS.
- .2 LA GARANTIE PROLONGÉE PROLONGERA LA PÉRIODE D'UN AN DE LA GARANTIE NORMALE, À PARTIR DE LA DATE D'ACHÈVEMENT SUBSTANTIEL DES TRAVAUX.
- .3 FOURNIR TOUTES LES AUTRES GARANTIES PROLONGÉES OFFERTES PAR LES MANUFACTURIERS, SANS FRAIS AU PROPRIÉTAIRE.

SECTION 01 35 26.06 – SANTÉ ET SÉCURITÉ

1.0 SANTÉ ET SÉCURITÉ DURANT LES TRAVAUX

.1 L'ENTREPRENEUR S'ENGAGE À ASSUMER TOUTES LES RESPONSABILITÉS DE MAÎTRE D'ŒUVRE EN VERTU DE LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (L.R.Q., C.S-2.1) ET DU CODE DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION (S-2.1, R.6).

.2 L'ENTREPRENEUR DOIT SE SOUMETTRE À TOUTES LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ SUR LE CHANTIER EXIGÉE PAR LES LOIS ET RÈGLEMENTS ET LES NORMES, CODES, ET AUTRES DOCUMENTS APPLICABLES.

SECTION 01 43 00 – EXIGENCES DE LA QUALITÉ

1.0 QUALIFICATIONS DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE L'EXÉCUTION (P.Q.)

.1 LA MAIN-D'OEUVRE SERA DE LA PLUS HAUTE QUALITÉ RECONNUE POUR CHACUN DES CORPS DE MÉTIER. LES TRAVAUX SERONT CONFORMES AUX RÈGLES DE L'ART ET AUX PRATIQUES NORMALES RECONNUES, L'ENTREPRENEUR AYANT RECOURS AUX MEILLEURES MÉTHODES DE CONSTRUCTION RECOMMANDÉES PAR LES MANUFACTURIERS DES PRODUITS, POUR OBTENIR LA MEILLEURE QUALITÉ POSSIBLE, ET TEL QU'APPROUVÉ PAR LES CONSULTANTS.

.2 LES TRAVAUX SERONT EXÉCUTÉS PAR DES OUVRIERS SPÉCIALISÉS, FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS AYANT UNE CONNAISSANCE APPROFONDIE NON SEULEMENT DES EXIGENCES DE CE DEVIS, MAIS ÉGALEMENT DES NORMES, CODES, RÈGLEMENTS DES AUTORITÉS COMPÉTENTES, ET DES NORMES CITÉES EN RÉFÉRENCE.

.3 FOURNIR UNE PREUVE ÉCRITE DE QUALIFICATION (P.Q.) D'ENTREPRISE, ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE, POUR LE GENRE ET L'ÉTENDU DE L'OUVRAGE REQUIS.

2.0 TOLÉRANCES D'INSTALLATION

.1 SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES TOLÉRANCES SONT SPÉCIFIÉES DANS LES SECTIONS TECHNIQUES. À DÉFAUT DE L'ÊTRE, LES TOLÉRANCES MINIMALES SUIVANTES S'APPLIQUENT:
- .1 "D'APLOMB ET DE NIVEAU" SIGNIFIE D'APLOMB ET DE NIVEAU À 3 MM (1/8") PRÈS DANS 3000 MM (10'-0");
- .2 "D'ÉQUERRE" SIGNIFIE QUE L'ANGLE DROIT DOIT ÊTRE À 90 DEGRÉS PLUS OU MOINS 10 SECONDES.

3.0 OUVRAGES ET PRODUITS DEFECTUEUX

.1 TOUT OUVRAGE OU PRODUIT QUI S'AVERE DEFECTUEUX ET NON CONFORME AUX DOCUMENTS CONTRACTUELS, OU ENDOMMAGE A LA SUITE DE NEGLIGENCE DE L'ENTREPRENEUR, DE SES EMPLOYES OU SOUS-TRAITANTS, OU RESULTANT D'UN INCENDIE, DE CONDITIONS CLIMATIQUES OU POUR TOUTES AUTRES RAISONS, DURANT OU APRES L'EXECUTION, OU AVANT LA FIN DE LA PERIODE DE GARANTIE SPECIFIEE, SERA REJETE QU'IL AIT OU NON ETE PRECEDEMMENT INSPECTE, ET SERA REMPLACE SANS FRAIS AU PROPRIETAIRE.

SECTION 01 50 00 – INSTALLATIONS ET CONTRÔLES TEMPORAIRES

1.0 GÉNÉRALITÉS

.1 INCLURE DANS LES TRAVAUX LES INSTALLATIONS TEMPORAIRES POUR LA SÉCURITÉ DES OUVRIERS ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, TELLES QUE DES SAS ÉTANCHES CONTRE LA POUSSIÈRE ET AUTRES PROTECTIONS TEMPORAIRES, AINSI Q'UNE VENTILATION TEMPORAIRE. L'ENSEMBLE DOIT ÊTRE CONFORME AUX RÈGLEMENTS DES AUTORITÉS COMPÉTENTES ET TEL QUE DÉCRIT DANS D'AUTRES SECTIONS DES DOCUMENTS CONTRACTUELS.

2.0 SERVICES TEMPORAIRES

.1 FOURNIR DES SAS ÉTANCHES DE PROTECTION CONTRE LA POUSSIÈRE POUR LES ESCALIERS 11, 17 ET 18. ILS DOIVENT ÊTRE CONSTRUITS AVEC DES POTEAUX TÉLESCOPIQUES ET DES FILMS DE POLYÉTHYLÈNE FORTES DE 6 MIL MINIMUM, SCELLÉS AU PLAFOND. INTÉGRÉS AVEC DES EXTRACTEURS ÉQUIPÉS DE FILTRES HEPA.

.2 PROTÉGER LES MURS ET LES PORTES DANS LES ZONES DES TRAVAUX AVEC UN FILM DE POLYÉTHYLÈNE FORTE DE 6 MIL MINIMUM À UN HAUTEUR DE 1200MM DU PLANCHER FINI

.3 PROTÉGER LES ÉQUIPEMENTS DE VENTILATION, ÉLECTRIQUES ET D'ALARME INCENDIE DANS LES CAGES D'ESCALIER 1, 2, 3, 4, 7, 8, AINSI QUE DANS LES SAS TEMPORAIRES POUR LES ESCALIERS 11, 17 ET 18. UTILISER UN FILM DE POLYÉTHYLÈNE DE 6 MIL MINIMUM POUR CETTE PROTECTION.

3.0 EXIGENCES CONCERNANT L'EMPLOI DE MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

.1 AUCUN MATÉRIAU CONTENANT DE L'AMIANTE NE DOIT ÊTRE UTILISÉ SUR LE CHANTIER. CEPENDANT, SI LE CAS SE PRODUIT, LE PROPRIÉTAIRE ET LES CONSULTANTS DEVRONT EN ÊTRE AVISÉS IMMÉDIATEMENT.

7.0 MANIPULATION DES MATIÊRES DANGEREUSES

.1 SE CONFORMER AUX EXIGENCES DU "SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL" (SIMDUT) CONCERNANT L'UTILISATION, LA MANUTENTION, L'ENTREPOSAGE ET L'ÉVACUATION DES MATIÈRES DANGEREUSES, AINSI QUE L'ÉTIQUETAGE ET LA FOURNITURE DE FICHES SIGNALÉTIQUES JUGÉES ACCEPTABLES PAR TRAVAIL CANADA AINSI QUE SANTÉ CANADA.

"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2024" / "ALL RIGHTS RESERVED 2024"
AEDIFIX ARCHITECTURE

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier.
Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins.

Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site.
Do not scale off drawings.

Plan clé / Key plan

NORD DU PROJET
VRAI NORD

No	Date	Par/ By	Révision/ Revision	Vér./ Ver.
00	2024/07/11	D.V	POUR SOUMISSION	M.B

Date de création / Creation date 2023/12/21

aedifix ARCHITECTURE
550 Chemin du Golf,suite #102, Montréal, QC, H3E 1A8
T.514AEDIFIX(233-4349) info@aedifix.com www.aedifix.com

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés pourront êtres utilisés pour l'exécution des travaux de construction.

This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.

Sceaux / Seals

Ordre des architectes du Québec
A-5066
MOURAD BENDJENNET
ARCHITECTE

Propriétaire / Owner

HEC MONTRÉAL

Projet/ Project
REMPLACEMENT DE FINIS D'ESCALIERS

Dessin/ Drawing
LÉGENDE ET NOTES

ARCHITECTURE

Conçu par/ Designed by	Date 2024/07/11		No de dessin / Drawing no. A-001
Dessiné par/ Drawn by D.V	Projet (Client)/ Project (Client) 0000000000		
Vérifié par/ Verified by M.B	No de projet/ Project no. 23140	Échelle/ Scale INDIQUÉE	Révision/ Revision 0

DEVIS SUR PLAN:

8.0 SIGNALISATION

.1 SE RÉFÉRER AUX "DOCUMENTS CONDITIONS PARTICULIÈRES" DU DONNEUR D'OUVRAGE ET "GUIDE DE L'ENTREPRENEUR, PRESTATAIRE DE SERVICES ET FOURNISSEUR" DE HEC Montréal.

.2 INCLURE DANS LES TRAVAUX L'INSTALLATION DE LA SIGNALISATION TEMPORAIRE FOURNIE PAR LE PROPRIÉTAIRE POUR LA FERMETURE D'UNE CAGE D'ESCALIER D'ISSUE ET L'INDICATION DU PARCOURS ALTERNATIF TEMPORAIRE.

SECTION 01 61 00 – EXIGENCES CONCERNANT LES PRODUITS

1.0 GÉNÉRALITÉS

.1 DANS LES SECTIONS TECHNIQUES DE CE DEVIS, "PRODUITS" INCLUENT LES MATÉRIAUX, ASSEMBLAGES OU COMPOSANTES MANUFACTURÉS AINSI QUE LES APPAREILS ET L'ÉQUIPEMENT À INTÉGRER À L'OUVRAGE.

.2 LES PRODUITS UTILISÉS POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE NEUFS, EN PARFAIT ÉTAT, ET DE LA MEILLEURE QUALITÉ (CONFORMÉMENT AUX TERMES DU DEVIS) POUR LES FINS AUXQUELLES ILS SONT DESTINÉS.

.3 VÉRIFIER ET S'ASSURER DE LA COMPATIBILITÉ DES PRODUITS QUI VIENNENT EN CONTACT LES UNS AVEC LES AUTRES.

2.0 MANUTENTION, ENTREPOSAGE ET PROTECTION DES PRODUITS

.1 LES PRODUITS DOIVENT ÊTRE MANIPULÉS ET ENTREPOSÉS AFIN QU'ILS NE SOIENT ENDOMMAGÉS D'AUCUNE FAÇON AU DÉTRIMENT DE LEUR QUALITÉ, LEUR MODE DE FONCTIONNEMENT ET LEUR APPARENCE.

.2 SE RÉFÉRER AUX "DOCUMENTS CONDITIONS PARTICULIÈRES" DU DONNEUR D'OUVRAGE ET "GUIDE DE L'ENTREPRENEUR, PRESTATAIRE DE SERVICES ET FOURNISSEUR" DE HEC Montréal. POUR L'EMPLACEMENT D'ENTREPOSAGE.

3.0 PRODUITS SPÉCIFIÉS

.1 LES PRODUITS SPÉCIFIÉS "PRODUITS REQUIS" DOIVENT ÊTRE FOURNIS TEL QUE REQUIS, FABRIQUÉS PAR LE MANUFACTURIER MENTIONNÉ SANS EXCEPTION, SUJETS AUX PRÉVISIONS DE SUBSTITUTION TEL QUE DÉCRITES CI-DESSOUS DANS L'ARTICLE "SUBSTITUTION DE PRODUITS".

.2 LES PRODUITS SPÉCIFIÉS "PRODUITS ACCEPTABLES" CONSTITUENT LE SEUIL MINIMUM DE QUALITÉ ACCEPTABLE POUR CE GENRE DE PRODUITS QUANT AUX PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES, LES CARACTÉRISTIQUES VISUELLES, LA TEXTURE, LA COULEUR, LE RENDEMENT, ETC., TELS QUE DÉCRITS DANS LES FICHES TECHNIQUES DU MANUFACTURIER.

.3 LES PRODUITS COMPARABLES OU ALTERNATIFS PROPOSÉS PAR L'ENTREPRENEUR DOIVENT ÊTRE DE CONSTRUCTION, TYPE, FONCTION, QUALITÉ, RENDEMENT ET, OU APPLICABLE, D'APPARENCE COMPARABLES AUX PRODUITS SPÉCIFIÉS, OU DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PENDANT L'APPEL D'OFFRES, ET C'EST À L'ENTREPRENEUR DE DÉMONTRER LEURS ÉQUIVALENCES, PAR ÉCRIT.

4.0 SUBSTITUTION DES PRODUITS

.1 TOUTE SUBSTITUTION SERA FAITE SEULEMENT À LA DISCRÉTION DU PROPRIÉTAIRE ET AVEC L'OBTENTION DE L'AVIS ÉCRIT DES CONSULTANTS, ET CECI SI LE PRODUIT SPÉCIFIÉ NE PEUT ÊTRE LIVRÉ À TEMPS ET SI CE DÉLAI EST HORS DU CONTRÔLE DE L'ENTREPRENEUR.

SECTION 01 70 00 – EXIGENCES D'EXÉCUTION ET DE CLÔTURE DU CONTRAT

1.0 REVUE DES CONDITIONS EXISTANTES

.1 L'ENTREPRENEUR DOIT VERIFIER LES DIMENSIONS, ALIGNEMENTS, NIVEAUX, EMPLACEMENTS, ETC. INDIQUES SUR LES DESSINS ET APPROUVER LES CONDITIONS AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.

.2 S'ASSURER QUE L'AGENCEMENT EST CONFORME A L'INTENTION DES DESSINS ET QUE LES POSITIONS, NIVEAUX ET DEGAGEMENTS RELATIFS AUX TRAVAUX ADJACENTS SONT ADEQUATS AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.

.3 S'ASSURER QUE LES OUVRAGES ANTERIEURS ET LES SURFACES SONT ADEQUATS POUR L'INSTALLATION ET L'APPLICATION DES MATERIAUX ET QUE LA QUALITE D'EXECUTION DES TRAVAUX SUBSEQUENTS NE SERA PAS AFFECTEE.

.4 CORRIGER LES ERREURS D'IMPLANTATION AVANT LA POURSUITE DE LA CONSTRUCTION SI LES TRAVAUX SONT IMPLANTES AU MAUVAIS ENDROIT, LE CAS ECHEANT.

.5 EN AUCUN CAS LES TRAVAUX NE DOIVENT ETRE ENTREPRIS AVANT QUE LES CORRECTIFS AIENT ETE APPORTES A LA SATISFACTION DES CONSULTANTS ET DES SOUS-TRAITANTS CONCERNES.

4.0 INSPECTION FINALE ET PRISE DE POSSESSION

1. RÉCEPTIONS PROVISOIRES
   1. RÉALISER DES RÉCEPTIONS PROVISOIRES À LA FIN DES TRAVAUX DE CHAQUE CAGE D'ESCALIER.
   2. VÉRIFIER SOIGNEUSEMENT LES OUVRAGES ET S'ASSURER QUE LA VALEUR DES TRAVAUX À COMPLÉTER NE DÉPASSE PAS 1 % DE LA VALEUR DE L'OUVRAGE.
   3. SEULEMENT APRÈS CETTE VÉRIFICATION, AVISER LES CONSULTANTS PAR ÉCRIT QUE LES TRAVAUX SONT TERMINÉS DE MANIÈRE SATISFAISANTE ET DEMANDER UNE INSPECTION.

.1 AVANT DE DEMANDER UN AVIS D'ACHEVEMENT SUBSTANTIEL DES TRAVAUX:
- .1 S'ASSURER QUE TOUTES LES RÉCEPTIONS PROVISOIRES ONT ÉTÉ EFFECTUÉES ET ACCPETÉES.
- .2 S'ASSURER QUE LE BATIMENT EST PROPRE ET EN ÉTAT D'ETRE OCCUPE.
- .3 SEULEMENT APRÈS CETTE VERIFICATION, AVISER LES CONSULTANTS PAR ÉCRIT QUE LES TRAVAUX SONT TERMINES DE MANIERE SATISFAISANTE ET DEMANDER UNE INSPECTION.

.2 PENDANT L'INSPECTION DES CONSULTANTS, UNE LISTE DES DEFAUTS ET DES IMPERFECTIONS (DEFICIENCES) SERA REDIGEE. CORRIGER CES DEFAUTS ET CES IMPERFECTIONS SANS DELAIS.

.3 LORSQUE LE PROPRIETAIRE ET LES CONSULTANTS JUGERONT QUE LES TRAVAUX SONT PARACHEVES, LES DEFICIENCES ET LES DEFAUTS ONT ETE CORRIGES OU REPARES, ET LES EXIGENCES DU CONTRAT SEMBLENT ETRE SATISFAITES, L'ENTREPRENEUR FERA LA DERNIERE DEMANDE DE PAIEMENT POUR LA LIBERATION DE LA RETENUE.

.4 AVEC LA DERNIERE DEMANDE DE PAIEMENT, L'ENTREPRENEUR TRANSMETTRA LES DOCUMENTS REQUIS PAR LE CONTRAT, INCLUANT LES DESSINS "TELS QU'EXECUTES" (T.E.), AVEC LES ANNOTATIONS EN ROUGE, LE MANUEL D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN (M.E.), LES MATERIAUX DE REMPLACEMENT, OUTILS SPECIAUX ET PIECES DE RECHARGE (M.R.) PRESCRITS.

.5 POUR LES MATERIAUX DE REMPLACEMENT, TELS QUE PRESCRITS DANS LA SECTION 09 65 16 TECHNIQUES DU PRESENT DEVIS.

SECTION 01 74 00 – GESTION DE DÉCHETS ET NETTOYAGE

1.0 GESTION DES DECHETS

.1 FAIRE LA GESTION DE DECHETS EN TENANT COMPTE DES CRITERES DE LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

.2 SEPARER LES MATERIAUX RECYCLABLES ET RECUPERABLES, ET LES TRAITER SEPAREMENT.

.3 EXECUTER LA GESTION DES DECHETS SELON LES INSTRUCTIONS DES DOCUMENTS "CONDITIONS PARTICULIÈRES", ET "GUIDE DE L'ENTREPRENEUR, PRESTATAIRE DE SERVICES ET FOURNISSEUR" DE HEC Montréal.

2.0 NETTOYAGE

.1 EXECUTER LES TRAVAUX DE NETTOYAGE COMPLET DE L'OUVRAGE FINI PAR UNE MAIN-D'OEUVRE SPECIALISEE ET SELON LES RECOMMANDATIONS DES FABRICANTS.

.2 EFFECTUER LES OPERATIONS DE NETTOYAGE ET ELIMINER LES REBUTS CONFORMEMENT AUX ORDONNANCES LOCALES ET AUX REGLEMENTS CONTRE LA POLLUTION.

DEVIS SUR PLAN:

.3 UTILISER DES PRODUITS DE NETTOYAGE RECOMMANDES PAR LE FABRICANT DE LA SURFACE A NETTOYER ET COMPATIBLES AVEC CETTE DERNIERE, ET SELON LA METHODE RECOMMANDEE PAR LE FABRICANT DU PRODUIT DE NETTOYAGE.

.4 ÉVACUER DU CHANTIER LES MATERIAUX DE REBUT, LES DEBRIS AINSI QUE LES DECHETS ALIMENTAIRES A LA FIN DE CHAQUE JOURNEE.

.5 FAIRE LE NETTOYAGE FINAL POUR L'ACCEPTATION PROVISOIRE (ACHEVEMENT SUBSTANTIEL), POUR PERMETTRE L'OCCUPATION DES LOCAUX.

DIV 09 – REVÊTEMENTS DE FINITION

09 65 16 REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLES EN FEUILLES

1.0 EXIGENCES GÉNÉNERALES

1.1 PORTÉE DE TRAVAUX

.1 CETTE SECTION ABORDE LES EXIGENCES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS:
- .1 REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLES EN FEUILLES
- .2 PLINTHES SOUPLES
- .3 ACCESSOIRES DE REVÊTEMENT DE SOL

2. FOURNIR L'ENSEMBLE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DES MATÉRIAUX, DES PRODUITS, DE L'ÉQUIPEMENT ET DES SERVICES NÉCESSAIRES POUR EXÉCUTER LES TRAVAUX DÉCRITS DANS CETTE SECTION OU REPRÉSENTÉS DANS LES DESSINS, AFIN QUE LES OUVRAGES ACHEVÉS REMPLISSENT COMPLÈTEMENT LEUR FONCTION PRÉVUE.

3. LA PRÉSENTE SECTION VISE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS SANS NÉCESSAIREMENT S'Y LIMITER:
   1. REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLE EN VINYLE/PVC.
   2. MATÉRIAUX ET MATÉRIELS AUXILIAIRES NÉCESSAIRES À UNE POSE COMPLÈTE.

4. SONT ÉGALEMENT INCLUS TOUS LES ACCESSOIRES ET AUTRES TRAVAUX MINEURS QUI, BIEN QUE N'ÉTANT PAS EXPLICITEMENT MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT DEVIS OU INDIQUÉS AUX DESSINS, SONT NÉCESSAIRES À LA BONNE ET COMPLÈTE EXÉCUTION DES TRAVAUX, CONFORMÉMENT AUX NORMES DE QUALITÉ RÉFÉRENCÉES

1.2 RÉUNIONS PRÉALABLES À LA MISE EN OEUVRE

.1 RÉUNION PRÉALABLE À LA MISE EN OEUVRE: PRÉVOIR ET TENIR UNE RÉUNION PRÉALABLE À LA MISE EN OEUVRE SUR LE CHANTIER AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE LA PRÉSENTE SECTION AFIN DE COORDONNER LES ACTIVITÉS AVEC LES SOUS-TRAITANTS CONCERNÉS.
- .1 S'ASSURER DE LA PRÉSENCE DU SOUS-TRAITANT QUI EXÉCUTE LES TRAVAUX DE LA PRÉSENTE SECTION, AINSI QUE DES REPRÉSENTANTS DES FABRICANTS ET DES MANUFACTURIERS QUI PARTICIPERONT À LA MISE EN OEUVRE OU QUI SONT TOUCHÉS PAR CELLE-CI. INFORMER LE PROFESSIONNEL ET LE DONNEUR D'OUVRAGE À L'AVANCE DES DATES DES RÉUNIONS PRÉVUES.

.2 ORDRE DU JOUR:
- .1 EXAMINER L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES AUTRES ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION AINSI QUE LES PRÉPARATIFS POUR L'ACTIVITÉ PARTICULIÈRE ENVISAGÉE.
- .2 PRENDRE NOTE DE L'ORDONNANCEMENT ET DE LA COORDINATION NÉCESSAIRES AVEC LES ACTIVITÉS QUI ONT PRÉCÉDÉ OU QUI SUIVRONT.
- .3 TRAITER DES EXIGENCES LIÉES AUX NIVEAUX D'HUMIDITÉ DANS LES DALLES ET DES ESSAIS REQUIS.\

.3 CONSIGNER LES DISCUSSIONS, AINSI QUE LES ACCORDS ET LES DÉSACCORDS IMPORTANTS, Y COMPRIS LES MESURES ET ACTIONS CORRECTIVES REQUISES.

.4 COMPTE-RENDU: DISTRIBUER LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION À CHAQUE PARTIE PRÉSENTE

1.3 DOCUMENTS/ ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/ INFORMATION

.1 FICHES TECHNIQUES: SOUMETTRE LA DOCUMENTATION, LES INSTRUCTIONS ET LES FICHES TECHNIQUES DU FABRICANT DES REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLES EN FEUILLES ET DES ACCESSOIRES. LES FICHES TECHNIQUES DOIVENT INDIQUER LES CARACTÉRISTIQUES DES PRODUITS, LES CRITÈRES DE PERFORMANCE, LES DIMENSIONS, LES FINITIONS ET LES LIMITES.

.2 ÉCHANTILLONS POUR LA SÉLECTION INITIALE: SOUMETTRE LES ÉCHANTILLONS SUIVANTS POUR LA SÉLECTION INITIALE DES COULEURS PAR L'ARCHITECTE:
- .1 ÉCHANTILLONS DE [300 X 300] MM DE CHAQUE TYPE DE REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE EN FEUILLES
- .2 ÉCHANTILLONS DE PLINTHES SOUPLES 300MM LONGEUR MINIMALE
- .3 ÉCHANTILLONS DE NEZ DE MARCHE 300MM LONGEUR MINIMALE
- .4 ÉCHANTILLONS DE CORDONS D'ADHÉSIF POUR REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE EN FEUILLES 300MM LONGEUR MINIMALE
- .5 ÉCHANTILLONS D'ACCESSOIRES EXPOSÉS À LA VUE 300MM LONGEUR MINIMALE

.3 RAPPORTS DES ESSAIS DE VÉRIFICATION DU TAUX D'HUMIDITÉ DES DALLES : SOUMETTRE UN RAPPORT DE L'ESSAI D'HUMIDITÉ RELATIVE EFFECTUÉ PAR UN ORGANISME INDÉPENDANT, TEL QUE SPÉCIFIÉ DANS LA PRÉSENTE SECTION, INDIQUANT CE QUI SUIT.
- .1 DATE ET HEURE DE MISE EN PLACE DES ESSAIS D'HUMIDITE RELATIVE.
- .2 PROFONDEUR DES PERFORATIONS.
- .3 DATE ET HEURE DES ESSAIS.
- .4 HUMIDITÉ RÉLATIVE ET TEMPÉRATURE AMBIENTES ET DES SUBSTRATS.
- .5 MARQUE, MODÈLE ET DATE DU DERNIER ÉTALONNAGE DE L'INSTRUMENT UTILISÉ POUR EFFECTUER LES MESURES.

1.4 MATÉRIAUX/MATÉRIELS DE REMPLACEMENT/ D'ENTRETIEN

.1 MATÉRIAUX ET MATÉRIELS DE REMPLACEMENT OU D'ENTRETIEN: FOURNIR LES MATÉRIAUX ET LES MATÉRIELS DE REMPLACEMENT OU D'ENTRETIEN COMME SUIT:
- .1 FOURNIR UN ROULEAU DE CHAQUE COULEUR, MOTIF ET TYPE DE MATÉRIAU DE REVÊTEMENT DE SOL POUR L'ENTRETIEN.
- .2 FOURNIR 5% DE NEZ DE MARCHES DE CHAQUE COULEUR, MOTIF ET TYPE DE MATÉRIAU DE REVÊTEMENT DE SOL POUR L'ENTRETIEN
- .3 FOURNIR UN ROULEAU DE PLINTHES SOUPLES EN VINYLE, DANS CHACUNE DES COULEURS ET DIMENSIONS SPÉCIFIÉES.
- .4 FOURNIR DES MATÉRIAUX ET MATÉRIELS DE REMPLACEMENT OU D'ENTRETIEN EN UNE SEULE PIÈCE, ET PROVENANT DU MÊME LOT DE FABRICATION QUE CELUI DES MATÉRIAUX ET MATÉRIELS INSTALLÉS.

1.5 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

.1 INSTALLATEURS: EXPÉRIMENTÉS EN POSE DE REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLES EN FEUILLES, EN ASSEMBLAGE DE CORDONS D'ADHÉSIF, EN POSE DE PLINTHES À GORGE, DÉTENANT UNE EXPÉRIENCE DE TROIS ANNÉES FRUCTUEUSES MINIMUM, PREUVES À L'APPUI.

.2 COMPÉTENCES DE L'INSPECTEUR INDÉPENDANT: ATTRIBUÉES PAR UN FOURNISSEUR DE PAQ ACCRÉDITÉ PAR LA NFCA.

.3 ÉCHANTILLONS DE L'OUVRAGE: CONSTRUIRE LES ÉCHANTILLONS DE L'OUVRAGE COMME SUIT.
- .1 CONSTRUIRE UN ÉCHANTILLON DE L'OUVRAGE DE REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLES EN FEUILLES COMPRENANT UN JOINT DE REVÊTEMENT DE SOL. L'ÉCHANTILLON DOIT COMPORTER AU MOINS 1200 MM DE PLINTHE REMONTÉE ET INTÉGRANTE AINSI QU'UN ANGLE RENTRANT.
- .2 L'ÉCHANTILLON DE L'OUVRAGE ACCEPTABLE POURRA ÊTRE INCORPORÉ À L'OUVRAGE FINI.

1.6 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

.1 LIVRAISON ET ACCEPTATION: LIVRER LES MATÉRIAUX AU CHANTIER DANS LEUR EMBALLAGE D'ORIGINE, LEQUEL DOIT PORTER UNE ÉTIQUETTE INDIQUANT LE NOM ET L'ADRESSE DU FABRICANT.

.2 ENTREPOSAGE ET MANUTENTION:
- .1 ENTREPOSER LES MATÉRIAUX DE MANIÈRE À CE QU'ILS NE REPOSENT PAS SUR LE SOL, À L'INTÉRIEUR, DANS UN ENDROIT SEC ET BIEN AÉRÉ, CONFORMÉMENT AUX RECOMMANDATIONS DU FABRICANT.
- .2 PROTÉGER CONTRE LE GEL LES ADHÉSIFS, PRODUITS DE REMPLISSAGE ET PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ.
- .3 ENTREPOSER LES MATÉRIAUX DE MANIÈRE À LES PROTÉGER CONTRE LES MARQUES, LES RAYURES ET LES ÉRAFLURES.

DEVIS SUR PLAN:

1.7 CONDITIONS DU CHANTIER

.1 CONDITIONS AMBIANTES: MAINTENIR LES CONDITIONS SUIVANTES 48 HEURES AVANT L'INSTALLATION, DE MANIÈRE PERMANENTE PENDANT, ET 48 HEURES APRÈS L'INSTALLATION, SAUF SI LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT SONT PLUS STRICTES:
- .1 TEMPÉRATURE AMBIANTE DE LA PIÈCE: ENTRE 18°C ET 29°C
- .2 TEMPÉRATURE DU SUPPORT DE REVÊTEMENT DE SOL: 15°C MINIMUM
- .3 HUMIDITÉ RELATIVE: ENTRE 40 ET 60%

1.8 GARANTIE

.1 POUR LES TRAVAUX DE LA PRÉSENTE SECTION, LA PÉRIODE DE GARANTIE EST PORTÉE À CINQ (5) ANS POUR LA MISE EN OEUVRE.

.2 LA GARANTIE DEVRA STIPULER QUE LES MATÉRIAUX SOUPLES DE REVÊTEMENT DEMEURERONT UNIFORMES SANS SUBIR DE DÉGRADATION OU DE CHANGEMENT DE COULEUR PENDANT UNE PÉRIODE DE DIX (10) ANS À COMPTER DE LA DATE DE L'ACHÈVEMENT SUBSTANTIEL DES TRAVAUX.

.3 SOUMETTRE UN DOCUMENT ÉCRIT SIGNÉ PAR LE FABRICANT DES PRODUITS VISÉS PAR LA PRÉSENTE SECTION

.4 LA GARANTIE DOIT STIPULER QU'EN CAS DE DÉFAILLANCE OU DE DÉFICIENCE DES PRODUITS COUVERTS PAR LA GARANTIE, LE FABRICANT DE CEUX-CI SERA TENU DE LES REMPLACER POUR LA TOTALITÉ DES ZONES JUGÉES DÉFECTUEUSES.

.5 EN OUTRE, LA GARANTIE DOIT INDIQUER QUE LE FABRICANT PRENDRA EN CHARGE TOUS LES FRAIS DE MAIN-D'OEUVRE ET DE MATÉRIEL ENCOURUS POUR LE REMPLACEMENT DES PRODUITS DÉFECTUEUX.

.6 CETTE GARANTIE DU FABRICANT S'AJOUTE ET NE REMPLACE PAS LES AUTRES DROITS QUE LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE POURRAIT AVOIR EN VERTU DES DOCUMENTS CONTRACTUELS RELATIVEMENT AUX GARANTIES.

2.0 PRODUITS

2.1 FABRICANTS

.1 SOUS RÉSERVE DE LA CONFORMITÉ AUX EXIGENCES DES DOCUMENTS CONTRACTUELS, LES FABRICANTS SUIVANTS SONT AUTORISÉS À FOURNIR DES PRODUITS POUR LA RÉALISATION DES OUVRAGES DE LA PRÉSENTE SECTION:
- .1 TARKETT INC
- .2 ARMSTRONG
- .3 GERFLOR

2.1 MATÉRIAUX

.1 GÉNÉRALITÉS

.1 LES REVÊTEMENTS DE SOL DOIVENT ÊTRE EXEMPTS DE BOURSOUFLURES, DE FISSURES, DE BORDS ET DE COINS ÉBRÉCHÉS, DE CORPS ÉTRANGERS INCRUSTÉS OU D'AUTRES DÉFAUTS.

.2 LES REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES EN FEUILLES DOIVENT AVOIR:
- .1 UN COEFFICIENT DE FROTTEMENT D'AU MOINS 0,60 CONFORMÉMENT À LA NORME ASTM D2047.
- .2 INDICES MAXIMUMS DE PROPAGATION DE LA FLAMME ET DE DÉGAGEMENT DES FUMÉES: 25 (FLAMMES) ET 125 (FUMÉE) RESPECTIVEMENT, LORS D'ESSAIS EFFECTUÉS CONFORMÉMENT À LA NORME CAN/ULC S102.2

.2 ROULEUAX EN PVC HOMOGÈNE (FINI IDENTIFIÉ AUX PLANS VT-01 VOIR LÉGENDE)

.1 ÉPAISSEUR: [2,0] MM NOMINALE MINIMUM.
- .1 LE PRODUIT DOIT COMPRENDRE UNE COUCHE D'USURE EN VINYLE PUR DE >1MM D'ÉPAISSEUR, INCORPORANT DES COPEAUX COLORÉS TRÈS DENSÉMENT PRESSÉS, AVEC UNE FINITION MATE.

.2 RÉSISTANCE AU FEU ET PROPAGATION DE LA FUMÉE:
- .1 À L'ISSUE D'ESSAIS MENÉS CONFORMÉMENT À LA NORME ASTM E648 = CLASS 1
- .2 À L'ISSUE D'ESSAIS MENÉS CONFORMÉMENT À LA NORME CAN/ULC S102.2: = FS=25 SD=125

.3 RÉSISTANCE AU GLISSEMENT:
- .1 À L'ISSUE D'ESSAIS MENÉS CONFORMÉMENT À LA NORME ASTM D 2047 ≥0.5 SCOF

.4 COUCHE DE FINITION:
- .1 REVÊTEMENT PROTECTEUR PRÉ-SCELLÉ ET PRÉFINI, DURCI AUX UV, APPLIQUÉ EN USINE, ET QUI NE NÉCESSITE PAS DE SCELLEMENT SUPPLÉMENTAIRE APRÈS LA MISE EN OEUVRE.

.5 PRODUITS ACCEPTABLE:
- .1 IQ OPTIMA PAR TARKETT INC. – 3342 897 COULEUR "SLATE" WG – OU ÉQUIVALENT

.3 ROULEUAX EN PVC HOMOGÈNE (FINI IDENTIFIÉ AUX PLANS VT-02 VOIR LÉGENDE)

.1 ÉPAISSEUR: [2,0] MM NOMINALE MINIMUM.
- .1 LE PRODUIT DOIT COMPRENDRE UNE COUCHE D'USURE EN VINYLE PUR DE >1MM D'ÉPAISSEUR, INCORPORANT DES COPEAUX COLORÉS TRÈS DENSÉMENT PRESSÉS, AVEC UNE FINITION MATE.

.2 RÉSISTANCE AU FEU ET PROPAGATION DE LA FUMÉE:
- .1 À L'ISSUE D'ESSAIS MENÉS CONFORMÉMENT À LA NORME ASTM E648 = CLASS 1
- .2 À L'ISSUE D'ESSAIS MENÉS CONFORMÉMENT À LA NORME CAN/ULC S102.2: = FS=25 SD=125

.3 RÉSISTANCE AU GLISSEMENT:
- .1 À L'ISSUE D'ESSAIS MENÉS CONFORMÉMENT À LA NORME ASTM D 2047 ≥0.5 SCOF

.4 COUCHE DE FINITION:
- .1 REVÊTEMENT PROTECTEUR PRÉ-SCELLÉ ET PRÉFINI, DURCI AUX UV, APPLIQUÉ EN USINE, ET QUI NE NÉCESSITE PAS DE SCELLEMENT SUPPLÉMENTAIRE APRÈS LA MISE EN OEUVRE.

.5 PRODUITS ACCEPTABLE:
- .1 TARALAY PREMIUM PAR GERFLOR. – COULEUR "METALLICA-9745 COSMIC" – OU ÉQUIVALENT

.4 PLINTHES SOUPLES (FINI IDENTIFIÉ AUX PLANS PL-01 VOIR LÉGENDE) : CONFORMES À LA NORME ASTM F 1861, MÊME LOT DE TEINTURE POUR L'ENSEMBLE DU PROJET, ET COMME SUIT:
- .1 TYPE: TV – VINYLE THERMOPLASTIQUE
- .2 STYLE: DROIT
- .3 ÉPAISSEUR: 2,0 MM
- .4 HAUTEUR: 100 MM
- .5 LONGUEUR: FABRIQUÉES EN ROULEAUX CONTINUS
- .6 COULEUR: BLANC
- .7 PRODUITS ACCEPTABLE:
  - .1 JOHNSONITE TRADITIONAL VINYL PAR TARKETT INC. – TYPE 0.08" COULEUR 50 WHITE OU ÉQUIVALENT

.5 NEZ DE MARCHE SOUPLE

.1 (FINI IDENTIFIÉ AUX PLANS VT-03 VOIR LÉGENDE) CONFORMÉMENT À LA NORME ASTM F2169, ET COMME SUIT:
- .1 TYPE: PVC – POLYCHLORURE DE VINYLE
- .2 RESTISTANCE AU FEU ET PROPAGATION DE LA FUMÉE: À L'ISSUE D'ESSAIS MENÉS CONFORMÉMENT À LA NORME ASTM E648 = CLASS 1.
- .3 RÉSISTANCE AU GLISSEMENT: À L'ISSUE D'ESSAIS MENÉS CONFORMÉMENT À LA NORME ASTM D 2047 ≥0.8 SCOF
- .4 FACE VERTICALE: [51] MM
- .5 FACE HORIZONTALE: [70] MM, STRIÉE
- .6 ÉPAISSEUR: [5] MM
- .7 PROFIL: BORD ARRONDI 90°
- .8 LONGUEUR: CONFORMÉMENT AUX INDICATIONS AUX PLANS, CELA DOIT ÊTRE EN UNE SEULE PIÈCE.
- .9 PRODUITS ACCEPTABLE:
  - .1 VINYL STAIR NOSINGS PAR TARKETT INC. – TYPE VDLXXSQ COULEUR CHARCOAL #20 OU ÉQUIVALENT

"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2024" / "ALL RIGHTS RESERVED 2024"
AEDIFIX ARCHITECTURE

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier.
Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins.

Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site.
Do not scale off drawings.

Plan clé / Key plan

NORD DU PROJET
VRAI NORD

No	Date	Par/ By	Révision/ Revision	Vér./ Ver.
00	2024/07/11	D.V	POUR SOUMISSION	M.B

Date de création / Creation date: 2023/12/21

ædifix
ARCHITECTURE
550 Chemin du Golf,suite #102, Montréal, QC, H3E 1A8
T.514AEDIFIX(233-4349) info@aedifix.com www.aedifix.com

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés pourront êtres utilisés pour l'exécution des travaux de construction.

This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.

Sceaux / Seals

Ordre des architectes du Québec
A-5066
MOURAD BENDJENNET
ARCHITECTE

Propriétaire / Owner

HEC MONTRÉAL

Projet/ Project
REMPLACEMENT DE FINIS D'ESCALIERS

Dessin/ Drawing
LÉGENDE ET NOTES

ARCHITECTURE

Conçu par/ Designed by	Date 2024/07/11	No de dessin / Drawing no. A-002
Dessiné par/ Drawn by D.V	Projet (Client)/ Project (Client) 0000000000	
Vérifié par/ Verified by M.B	No de projet/ Project no. 23140 / Échelle/ Scale INDIQUÉE	Révision/ Revision 0

DEVIS SUR PLAN:

.6 (FINI IDENTIFIÉ AUX PLANS VT-04 VOIR LÉGENDE) CONFORMÉMENT À LA NORME ASTM F2169, ET COMME SUIT:
.1 TYPE: PVC – POLYCHLORURE DE VINYLE
.2 (FINI IDENTIFIÉ AUX PLANS VT-04 VOIR LÉGENDE) CONFORMÉMENT À LA NORME ASTM F2169, ET COMME SUIT:
.1 TYPE: PVC – POLYCHLORURE DE VINYLE
.2 RESTISTANCE AU FEU ET PROPAGATION DE LA FUMÉE: À L'ISSUE D'ESSAIS MENÉS CONFORMÉMENT À LA NORME ASTM E648 = CLASS 1.
.3 RÉSISTANCE AU GLISSEMENT: À L'ISSUE D'ESSAIS MENÉS CONFORMÉMENT À LA NORME ASTM D 2047 ≥0.8 SCOF
.4 FACE VERTICALE: [51] MM
.5 FACE HORIZONTALE: [70] MM, STRIÉE
.6 ÉPAISSEUR: [5] MM
.7 PROFIL: BORD ARRONDI EN ANGLE
.8 LONGUEUR: CONFORMÉMENT AUX INDICATIONS AUX PLANS, CELA DOIT ÊTRE EN UNE SEULE PIÈCE.
.9 PRODUITS ACCEPTABLE:
.1 VINYL STAIR NOSINGS PAR TARKETT INC. – TYPE VDLXXSQ COULEUR CHARCOAL #20 OU ÉQUIVALENT

.7 (FINI IDENTIFIÉ AUX PLANS VT-05 VOIR LÉGENDE) CONFORMÉMENT À LA NORME ASTM F2169, ET COMME SUIT:
.1 TYPE: PVC – POLYCHLORURE DE VINYLE
.2 RESTISTANCE AU FEU ET PROPAGATION DE LA FUMÉE: À L'ISSUE D'ESSAIS MENÉS CONFORMÉMENT À LA NORME ASTM E648 = CLASS 1.
.3 RÉSISTANCE AU GLISSEMENT: À L'ISSUE D'ESSAIS MENÉS CONFORMÉMENT À LA NORME ASTM D 2047 ≥0.8 SCOF
.4 FACE VERTICALE: [51] MM
.5 FACE HORIZONTALE: [70] MM, STRIÉE
.6 ÉPAISSEUR: [5] MM
.7 PROFIL: BORD ARRONDI EN ANGLE
.8 LONGUEUR: CONFORMÉMENT AUX INDICATIONS AUX PLANS, CELA DOIT ÊTRE EN UNE SEULE PIÈCE.
.9 PRODUITS ACCEPTABLE:
.1 VINYL STAIR NOSINGS PAR TARKETT INC. – TYPE VDLXXSQ COULEUR TA4 GATEWAY WG OU ÉQUIVALENT

2.2 ACCESSOIRES

.1 APPRÊTS: LORSQUE LE FABRICANT DU REVÊTEMENT DE SOL EN FEUILLES LE RECOMMANDE POUR LES CONDITIONS DE MISE EN OUVRE ET L'APPLICATION

.2 RÉDUCTEUR D'ÉMISSION D'HUMIDITÉ POUR LE BÉTON: INSENSIBLE À L'HUMIDITÉ, MODIFIÉ ÉPOXYDE, FORMANT UNE BARRIÈRE PERMANENTE CONTRE L'HUMIDITÉ, PERMÉABILITÉ À LA VAPEUR D'EAU INFÉRIEURE À [6 NG/PAOSÓM ² (0,1 PERM)] À L'ISSUE D'ESSAIS RÉALISÉS CONFORMÉMENT À LA NORME ASTM E 96 (MÉTHODE HUMIDE). D'AUTRES MÉTHODES D'ESSAI SERONT PRISES EN CONSIDÉRATION.

.3 ADHÉSIFS: TYPES RECOMMANDÉS PAR LE FABRICANT DU REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE ET NEZ DES MARCHES POUR LE SUPPORT, QUE CE DERNIER SOIT SITUÉ AU NIVEAU DU SOL, OU ENCORE AU-DESSUS OU AU-DESSOUS DE CELUI-CI.
.1 ADHÉSIFS POUR PLINTHE: TYPE RECOMMANDÉ PAR LE FABRICANT POUR L'APPLICATION.
.2 POUR LES ADHESIFS À BASE DE POLYURÉTHANE À DEUX COMPOSANTS, SANS SOLVANT ET À FAIBLE TENEUR EN COV.

.4 MATÉRIAU DE REMPLISSAGE ET DE NIVELLEMENT POUR SUPPORT:
.1 MATÉRIAU POUR NIVELLEMENT EN COUCHE MINCE:
.1 PRODUIT ACCEPTABLE : « PLANI/PATCH » MÉLANGÉ À « PLANI/PATCH PLUS » OU « PLANIPREP DE MAPEI » OU ÉQUIVALENT.

.5 PRODUIT DE REMPLISSAGE POUR LES ESPACE VIDES DANS LA COURBE DE LA CONTRE MARCHE
.1 PRODUIT ACCEPTABLE: "BANDES DE REMPLISSAGE DE COVES" PAR TARKETT INC OU ÉQUIVALENT

.6 PRODUIT DE REMPLISSAGE POUR LES ESPACE VIDES ENTRE LES NEZ DE MARCHES ET LA L'ÉSCALIER MÉTALLIQUE
.1 PRODUIT ACCEPTABLE: "931 COMPOSÉ DE CALFEUTRAGE ÉPOXYDE A REACTION RAPIDE" PAR TARKETT INC OU ÉQUIVALENT

.8 ENDUIT DE PROTÉCTION DU BÉTON
.1 PRODUIT ACCEPTABLE : STONEKOTE GS4 PAR STONEHARD OU ÉQUIVALENT

.1 APPRÊT :
BASE DE MATÉRIAU : APPRÊT STANDARD STONHARD
RÉSINE : ÉPOXY
DESCRIPTION DE LA FORMULATION : (2) DEUX COMPOSANTS, 100 % DE SOLIDES.
MÉTHODE D'APPLICATION : RACLETTE ET ROULEAU.
NOMBRE DE COUCHES : (1) UNE.

COUCHE DE FINITION :
BASE DE CONCEPTION DU MATÉRIAU : STONKOTE GS4
RÉSINE : ÉPOXY.
DESCRIPTION DE LA FORMULATION : (2) DEUX COMPOSANTS, 100 % DE SOLIDES.
TYPE : PIGMENTÉ.
FINITION : STANDARD.
COULEUR: GRIS
NOMBRE DE COUCHES : UNE.

3.0 EXÉCUTION

3.1 EXAMEN
.1 VÉRIFICATION DES CONDITIONS: AVANT DE PROCÉDER À L'INSTALLATION DU REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE EN FEUILLE, VÉRIFIER SI LE SUPPORT EST PROPRE, EXEMPT DE FISSURES, DE CRÊTES, DE DÉPRESSIONS, DE TARTRE, DE MATIÈRES ÉTRANGÈRES, ET S'IL PERMET DE RÉALISER LES TRAVAUX CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS DU FABRICANT.

.2 AVANT D'ENTAMER TOUTE OPÉRATION DE SABLAGE SUR LES CAGES D'ESCALIER, IL EST IMPÉRATIF QUE L'ENTREPRENEUR PROCÈDE À UNE INSPECTION MINUTIEUSE AFIN D'IDENTIFIER LES ZONES AFFECTÉES PAR LA ROUILLE.

3.2 PRÉPARATION
.1 DÉMOLITION: RETRAIT DU REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE EXISTANT ET DES PLINTHES MURALES. IL INCOMBE À L'ENTREPRENEUR DE RETIRER CES ÉLÉMENTS SANS ENDOMMAGER L'ÉTAT ACTUEL DU BÂTIMENT. TOUT DOMMAGE CAUSÉ SERA À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, QUI DEVRA EN ASSURER LES RÉPARATIONS.
.2 SI LES ÉMISSIONS DE VAPEUR DU SUPPORT EN BÉTON DÉPASSENT LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT, PRÉPARER LE SUPPORT CONFORMÉMENT À LA NORME ASTM F 3010.
.3 PRÉPARER LES SUPPORTS EN BÉTON CONFORMÉMENT À LA NORME ASTM F 710
.4 PRÉPARER LES SUPPORTS EN ACIER CONFORMEMENT AUX RECOMMANDATIONS DU FABRICANT OU, ET; NETTOYER LES SURFACES MÉTALLIQUES C'EST-À-DIRE ENLEVER LA ROUILLE, L'OXYDE DE LAMINAGE, LE LAITIER DE SOUDAGE, LES SALETÉS, L'HUILE, LA GRAISSE ET TOUTE AUTRE SUBSTANCE ÉTRANGÈRE, SUIVANT LES MÉTHODES ET LES NORMES CI-APRÈS.
.1 NETTOYAGE À L'AIDE D'OUTILS MÉCANIQUE ÉQUIPÉS D'UN ASPIRATEUR HEPA : SELON LA NORME SSPC-SP 3, L'UTILISATION D'OUTILS ROTATIFS, À PERCUSSION OU DE BROSSAGE ÉLECTRIQUE POUR ÉLIMINER LA ROUILLE EN STRATES, LES SCORIES DE SOUDURE ET LA CALAMINE.
.5 ABRASEZ À L'AIDE D'UN OUTIL LES PLANCHERS EN ACIER POUR AMÉLIORER L'ADHÉRENCE. LE PLANCHER DOIT ÊTRE NETTOYÉ AFIN D'ÉLIMINER TOUTE LA SALETÉ, LA ROUILLE ET LES AUTRES CONTAMINANTS QUI POURRAIENT AFFECTER L'AGENT ADHÉSIF LIANT LE REVÊTEMENT DE SOL AU SOUBASSEMENT. LA SURFACE DOIT ÊTRE PRÉTRAITÉE À L'AIDE D'UN ANTIROUILLE. IL EST IMPORTANT DE SUIVRE LES INSTRUCTIONS POUR LES SURFACES NON POREUSES LORSQUE LE PRODUIT EST INSTALLÉ SUR DU MÉTAL.
.6 ÉLIMINER LES ARÊTES ET LES BOSSES.
.7 COMBLER LES DÉPRESSIONS ET BOUCHER LES FISSURES, JOINTS, TROUS ET AUTRES DÉFAUTS À L'AIDE D'UN PRODUIT DE REMPLISSAGE POUR SUPPORT DE REVÊTEMENT DE SOL. APPLIQUER LE PRODUIT DE REMPLISSAGE À LA TRUELLE ET À LA TALOCHE AFIN D'OBTENIR UNE SURFACE UNIE, DURE ET PLANE. INTERDIRE TOUTE CIRCULATION JUSQU'À CE QUE LE PRODUIT AIT DURCI ET SOIT SEC.
.8 APPRÊTER SELON LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT DU REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE.

DEVIS SUR PLAN:

.9 NE PAS UTILISER DE MARQUEUR PERMANENT SUR LES SUPPORTS DE REVÊTEMENT DE SOL.

3.3 POSE DE REVÊTEMENTS DE SOL
.1 MAINTENIR UN TAUX ÉLEVÉ DE VENTILATION EN MAXIMISANT L'APPORT D'AIR EXTÉRIEUR PENDANT LES TRAVAUX ET UNE PÉRIODE ALLANT DE 48 À 72 HEURES APRÈS LA POSE. SI CELA EST POSSIBLE, VENTILER DIRECTEMENT À L'EXTÉRIEUR. ÉVITER QUE DE L'AIR CONTAMINÉ NE RECIRCULE DANS L'ENSEMBLE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'AIR DU BÂTIMENT. MAINTENIR UNE VENTILATION SUPPLÉMENTAIRE PENDANT UNE PÉRIODE D'AU MOINS UN MOIS, UNE FOIS LE BÂTIMENT OCCUPÉ.
.2 APPLIQUER UNE COUCHE UNIFORME D'ADHÉSIF À L'AIDE D'UNE TRUELLE RÉPONDANT AUX RECOMMANDATIONS DU FABRICANT, PUIS UTILISER UN CYLINDRE OU UN OUTIL SIMILAIRE POUR ÉCRASER LES MARQUES LAISSÉES PAR LA TRUELLE, AFIN D'ÉVITER QUE CES IRRÉGULARITÉS NE RESSORTENT UNE FOIS LE REVÊTEMENT DE SOL FINI. ÉVITER D'ÉTENDRE DE L'ADHÉSIF SUR UNE TROP GRANDE SURFACE AFIN QUE LA PRISE INITIALE N'AIT PAS LIEU AVANT LA POSE DU REVÊTEMENT DE SOL EN FEUILLES.

.3 LE REVÊTEMENT DE SOL DOIT ÊTRE POSÉ HORIZONTALEMENT DANS LE SENS LE PLUS LONG DU ROULEAU AFIN DE MINIMISER LES PERTES DE MATÉRIAU.
.1 COUPER LES DEUX ÉPAISSEURS SIMULTANÉMENT ET SCELLER EN CONTINU CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS DU FABRICANT.
.2 NE PAS INSTALLER DE REVÊTEMENT DE SOL SUR LES JOINTS DE DILATATION DU BÂTIMENT.

.4 AU COURS DE L'INSTALLATION, ET APRÈS L'INSTALLATION PASSER UN CYLINDRE D'AU MOINS 45 KG SUR LE REVÊTEMENT DE SOL EN FEUILLES, OU D'UN AUTRE POIDS SI LES INSTRUCTIONS D'INSTALLATION DU FABRICANT LE PRÉCISENT, AFIN D'ASSURER UNE PARFAITE ADHÉRENCE ET ÉLIMINER LES BULLES D'AIR.
.1 RETIRER IMMÉDIATEMENT LE SURPLUS D'ADHÉSIF.
.2 DÉCOUPER SOIGNEUSEMENT LE REVÊTEMENT DE SOL AUTOUR DES OBJETS FIXES.
.3 [POSER LE REVÊTEMENT DE SOL SUR LES PLATEAUX DES TRAPPES DE VISITE DES PLANCHERS. RESPECTER LE MOTIF DU REVÊTEMENT.]
.4 AU NIVEAU DES OUVERTURES DE PORTE, INTERROMPRE LE REVÊTEMENT DE SOL SOUS L'AXE TRANSVERSAL DE LA PORTE AU DESSOUS DU SEUIL LORSQUE LES MATÉRIAUX DE FINITION OU LES COULEURS DU REVÊTEMENT DE SOL DIFFÈRENT QUE LES PIÈCES CONTIGUËS.

3.4 POSE – FINITION DES ESCALIERS
.1 INSTALLER DES REVÊTEMENTS SOUPLES DE NEZ DE MARCHE, DE MARCHE, ET DE CONTREMARCHE EN UNE SEULE PIÈCE, SUR TOUTE LA LARGEUR INDIQUÉE AUX DESSINS. ASSURER L'ADHÉRENCE SUR L'INTÉGRALITÉ DE LA SURFACE ET AJUSTER AVEC PRÉCISION.

3.5 POSE – PLINTHES
.1 DISPOSER LES PLINTHES SOUPLES DE MANIÈRE À RÉDUIRE AU MINIMUM LE NOMBRE DE JOINTS.
.2 NETTOYER LE SUPPORT ET L'APPRÊTER AVEC UNE COUCHE D'ADHÉSIF.
.3 ASSUJETTIR FERMEMENT LES PLINTHES SOUPLES AU MUR ET AU PLANCHER À L'AIDE D'UN CYLINDRE MANUEL DE 3 KG.
.4 POSER LES PLINTHES D'ALIGNEMENT ET DE NIVEAU, L'ÉCART MAXIMAL ADMISSIBLE ÉTANT DE 1:1000.
.5 TRACER, COUPER ET AJUSTER LES PLINTHES AUX CADRES DE PORTE ET AUX AUTRES OBSTACLES. AUX ENDROITS OÙ LES CADRES DE PORTE SONT ENCASTRÉS, POSER DES PIÈCES D'EXTRÉMITÉ PRÉMOULÉES.
.6 DANS LES ANGLES RENTRANTS, FAIRE DES JOINTS À RECOUVREMENT. UTILISER DES SECTIONS DROITES PRÉMOULÉES POUR FORMER LES ANGLES SAILLANTS QUI NE SONT PAS D'ÉQUERRE.

3.6 APPLICATION ENDUIT DE PROTÉCTION DU BÉTON

.1 GÉNÉRALITÉS : APPLIQUER LES COMPOSANTS DU SYSTÈME DE REVÊTEMENT DE SOL RÉSINEUX SELON LES INSTRUCTIONS ÉCRITES DU FABRICANT POUR PRODUIRE UNE SURFACE D'USURE UNIFORME ET MONOLITHIQUE DE L'ÉPAISSEUR INDIQUÉE.

.2 COORDONNER L'APPLICATION DES COMPOSANTS POUR ASSURER UNE ADHÉRENCE OPTIMALE DU SYSTÈME DE REVÊTEMENT DE SOL RÉSINEUX AU SUBSTRAT, AINSI QU'UNE ADHÉRENCE OPTIMALE ENTRE LES COUCHES.
.3 DURCIR LES COMPOSANTS DU REVÊTEMENT DE SOL RÉSINEUX SELON LES INSTRUCTIONS ÉCRITES DU FABRICANT. ÉVITER TOUTE CONTAMINATION PENDANT LES PROCESSUS D'APPLICATION ET DE DURCISSEMENT.
.4 AUX JOINTS D'EXPANSION ET D'ISOLATION DU SUBSTRAT, PRÉVOIR UN JOINT DANS LE REVÊTEMENT DE SOL RÉSINEUX CONFORMÉMENT AUX RECOMMANDATIONS ÉCRITES DU FABRICANT DU REVÊTEMENT DE SOL RÉSINEUX.
.1 APPLIQUER UN MASTIC DE JOINT POUR SE CONFORMER AUX RECOMMANDATIONS ÉCRITES DU FABRICANT.
.2 APPLIQUER UN APPRÊT LÀ OÙ NÉCESSAIRE POUR LE SYSTÈME RÉSINEUX, SUR LE SUBSTRAT PRÉPARÉ SELON LE TAUX D'APPLICATION RECOMMANDÉ PAR LE FABRICANT.
.5 APPLIQUER LA (LES) COUCHE(S) DE FINITION EN RESPECTANT LE NOMBRE DE COUCHES INDIQUÉ POUR LE SYSTÈME DE REVÊTEMENT DE SOL ET LES TAUX D'APPLICATION RECOMMANDÉS PAR ÉCRIT PAR LE FABRICANT.

3.7 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ SUR PLACE

.1 SERVICES SUR PLACE DU FABRICANT:
.1 OBTENIR DU FABRICANT UN RAPPORT ÉCRIT CONFIRMANT LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX, LORS DE LA MANUTENTION, DE LA POSE, DE L'APPLICATION, DE LA PROTECTION ET DU NETTOYAGE INITIAL DU PRODUIT ET SOUMETTRE LES RAPPORTS DE CHANTIER DU FABRICANT.

3.8 NETTOYAGE
.1 NETTOYAGE EN COURS DE TRAVAUX: EFFECTUER LES TRAVAUX DE NETTOYAGE CONFORMÉMENT À LA SECTION 01 74 00 – NETTOYAGE ET SE RÉFÉRER AUX "DOCUMENTS CONDITIONS PARTICULIÈRES" DU DONNEUR D'OUVRAGE ET "GUIDE DE L'ENTREPRENEUR, PRESTATAIRE DE SERVICES ET FOURNISSEUR" DE HEC Montréal.

NOTES SPÉCIFIQUES DE DÉMOLITION :

DS1 ENLEVER LE REVÊTEMENT EXISTANT EN VINYLE SELON LES INSTRUCTIONS FOURNIES DANS LA SECTION 096516 DU DEVIS

DS2 SABLER LA STRUCTURE MÉTALLIQUE (PALIERS, MARCHES) POUR PRÉPARER LE SUBSTRAT QUI RECEVRA LE NOUVEAU REVÊTEMENT DE L'ESCALIER, CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS DE LA SECTION 096516 [3.2] DU DEVIS.

DS3 PRÉPARER LES SUPPORTS EN BÉTON (MARCHES ET PALIERS) CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS DE LA SECTION 096516 [3.2] DU DEVIS

NOTES SPÉCIFIQUES DE CONSTRUCTION :

C1 REVÊTEMENTS DES MARCHES ET CONTRMARCHES EN ROULEAU DE VINYLE (PVC HOMOGÈNE) À INSTALLER VOIR DEVIS SECTION 096516 VT-01, 02

C2 NEZ DE MARCHE EN VINYLE, STRIÉ COULEUR CONTRASTANTE À INSTALLER VOIR DEVIS SECTION 096516 VT-03, 04, 05

C3 ENDUIT DE PROTECTION POUR BÉTON À APPLIQUER SUR LE PALIER DE TYPE STONEKOTE GS4 PAR STONEHARD OU ÉQUIVALENT

ESPACE RESERVÉ

"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2024" / "ALL RIGHTS RESERVED 2024"
AEDIFIX ARCHITECTURE

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier.
Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins.

Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site.
Do not scale off drawings.

Plan clé / Key plan

NORD DU PROJET
VRAI NORD

No	Date	Par/ By	Révision/ Revision	Vér./ Ver.
00	2024/07/11	D.V	POUR SOUMISSION	M.B

Date de création / Creation date 2023/12/21

ARCHITECTURE
550 Chemin du Golf,suite #102, Montréal, QC, H3E 1A8
T.514AEDIFIX(233-4349) info@aedifix.com www.aedifix.com

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés pourront êtres utilisés pour l'exécution des travaux de construction.

This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.

Sceaux / Seals

Ordre des architectes du Québec
A-5066
MOURAD BENDJENNET
ARCHITECTE

Propriétaire / Owner

HEC MONTRÉAL

Projet/ Project
REMPLACEMENT DE FINIS D'ESCALIERS

Dessin/ Drawing
LÉGENDE ET NOTES

ARCHITECTURE

Conçu par/ Designed by	Date 2024/07/11		No de dessin / Drawing no. A-003
Dessiné par/ Drawn by D.V	Projet (Client)/ Project (Client) 0000000000		
Vérifié par/ Verified by M.B	No de projet/ Project no. 23140	Échelle/ Scale INDIQUÉE	Révision/ Revision 0

CES DESSINS N'AUTORISENT PAS LA CONSTRUCTION / THIS DRAWINGS ARE NOT FOR CONSTRUCTION

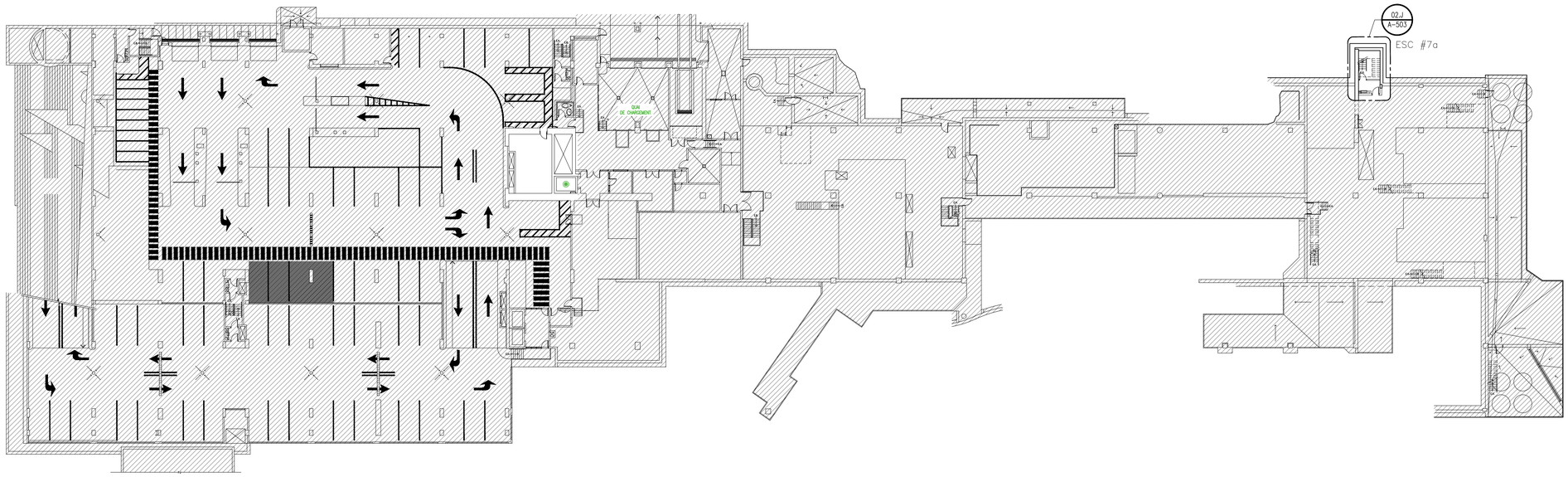

01 A-101 PLAN SOUS - SOL 1
ÉCHELLE : 1:350

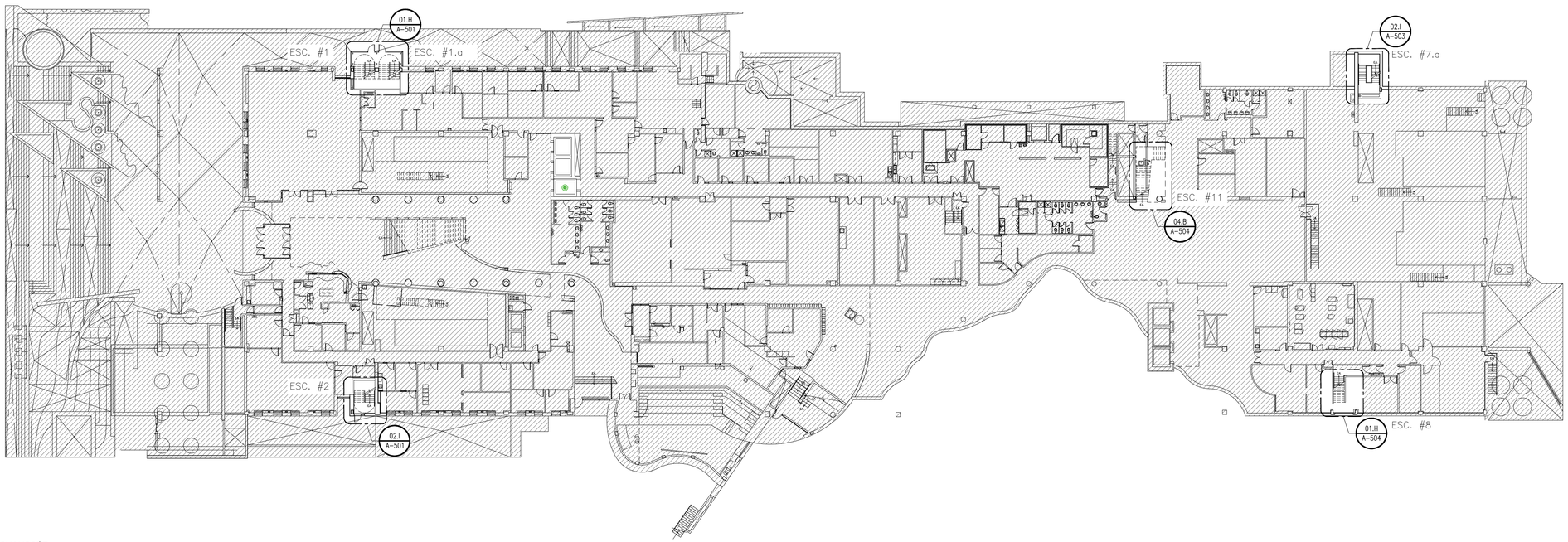

02 A-101 PLAN REZ-DE CHAUSSÉE
ÉCHELLE : 1:350

"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2024" / "ALL RIGHTS RESERVED 2024"
AEDIFIX ARCHITECTURE

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier. Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins.	Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site. Do not scale off drawings.

Plan clé / Key plan

VRAI NORD — NORD DU PROJET

No	Date	Par/ By	Révision/ Revision	Vér./ Ver.
00	2024/07/11	D.V	POUR SOUMISSION	M.B

Date de création / Creation date: 2023/12/21

ARCHITECTURE
550 Chemin du Golf,suite #102, Montréal, QC, H3E 1A8
T.514AEDIFIX(233-4349) info@aedifix.com www.aedifix.com

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés pourront êtres utilisés pour l'exécution des travaux de construction.	This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.

Sceaux / Seals

Ordre des architectes du Québec — A-5066 — MOURAD BENDJENNET — ARCHITECTE

Propriétaire / Owner

HEC MONTRÉAL

Projet/ Project: REMPLACEMENT DE FINIS D'ESCALIERS

Dessin/ Drawing: PLAN SOUS-SOL 1 ET REZ DE CHAUSSÉE

ARCHITECTURE

Conçu par/ Designed by	Date 2024/07/11		No de dessin / Drawing no. A-101
Dessiné par/ Drawn by D.V	Projet (Client)/ Project (Client) 0000000000		
Vérifié par/ Verified by M.B	No de projet/ Project no. 23140	Echelle/ Scale INDIQUÉE	Révision/ Revision 0

CES DESSINS N'AUTORISENT PAS LA CONSTRUCTION / THIS DRAWINGS ARE NOT FOR CONSTRUCTION

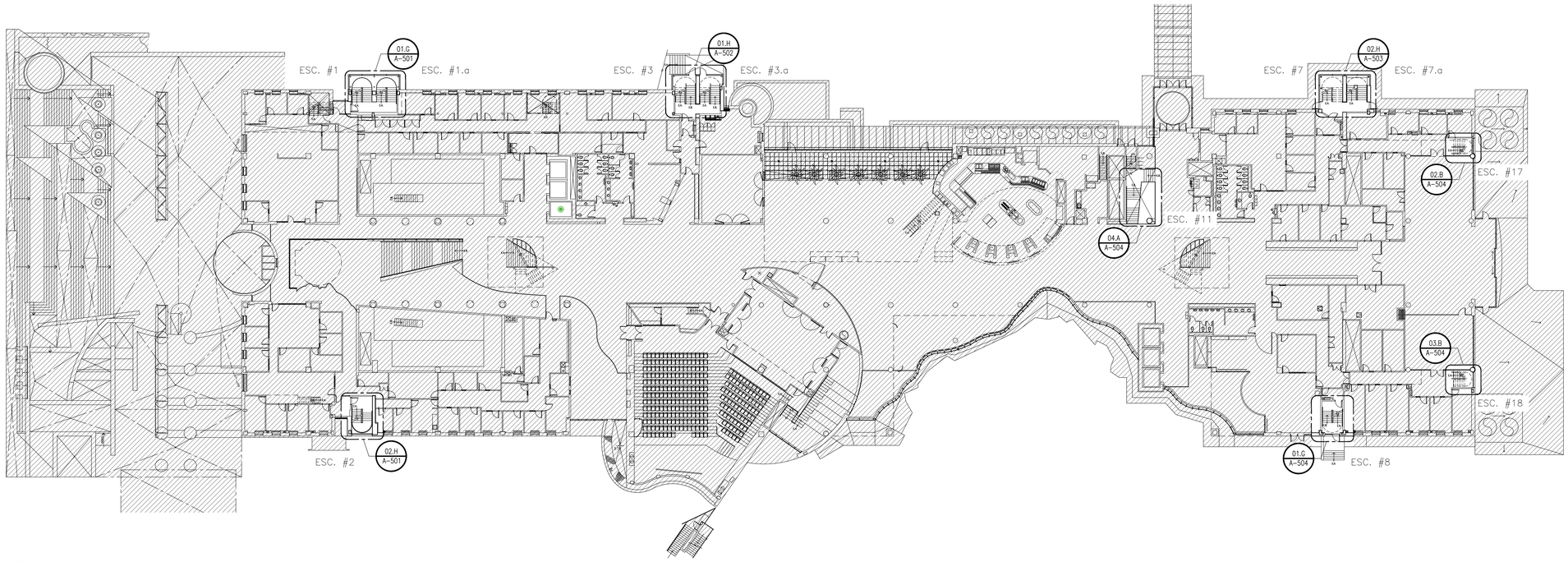

01 A-102 PLAN REZ-DE JARDIN
ÉCHELLE : 1:350

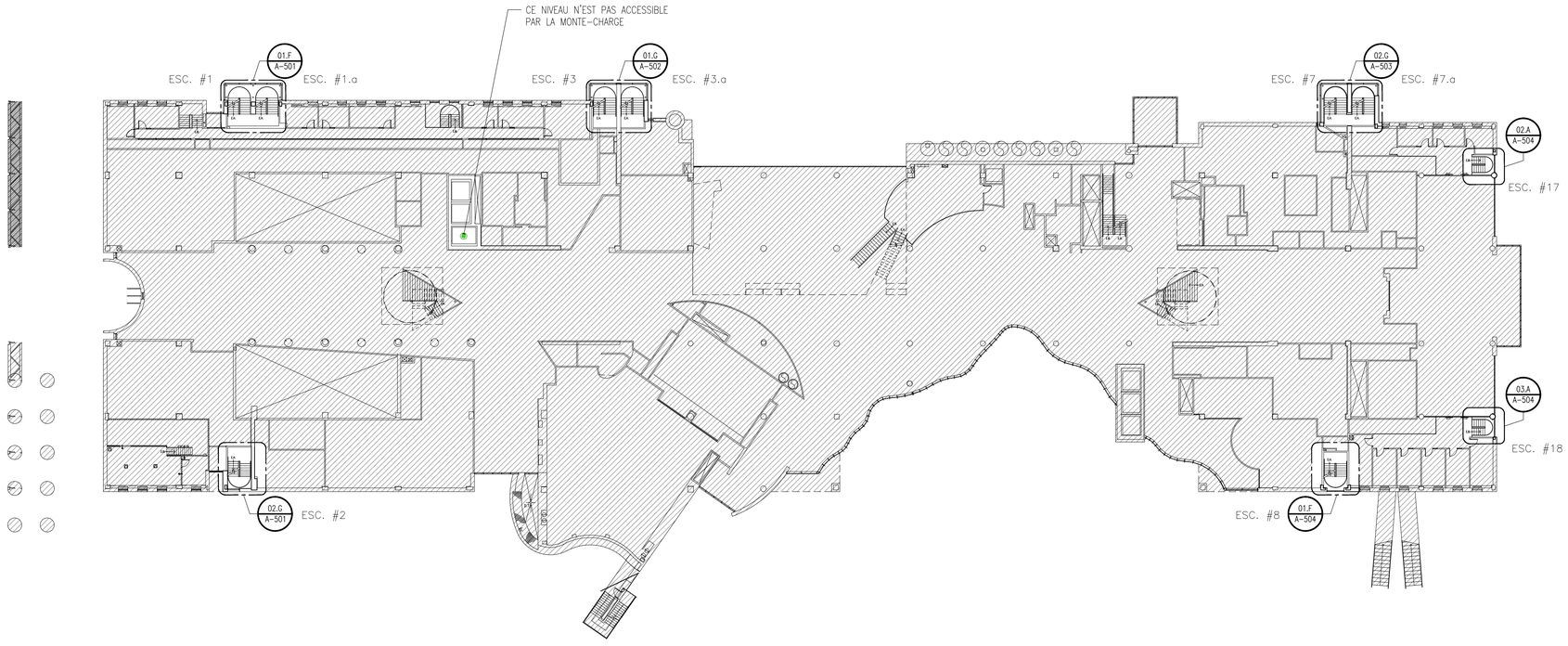

02 A-102 PLAN REZ-DE JARDIN - MEZANINE
ÉCHELLE : 1:350

"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2024" / "ALL RIGHTS RESERVED 2024"
AEDIFIX ARCHITECTURE

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier.
Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins.

Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site.
Do not scale off drawings.

Plan clé / Key plan

NORD DU PROJET
VRAI NORD

No	Date	Par/ By	Révision/ Revision	Vér./ Ver.
00	2024/07/11	D.V	POUR SOUMISSION	M.B

Date de création / Creation date 2023/12/21

œdifix
ARCHITECTURE
550 Chemin du Golf,suite #102, Montréal, QC, H3E 1A8
T.514AEDIFIX(233-4349) info@oedifix.com www.oedifix.com

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés pourront êtres utilisés pour l'exécution des travaux de construction.

This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.

Sceaux / Seals

Ordre des architectes du Québec
A-5066
MOURAD BENDJENNET
ARCHITECTE

Propriétaire / Owner

HEC MONTRÉAL

Projet/ Project

REMPLACEMENT DE FINIS D'ESCALIERS

Dessin/ Drawing

PLAN REZ DE JARDIN
ET PLAN RDJ-MEZZANINE

ARCHITECTURE

Conçu par/ Designed by	Date 2024/07/11		No de dessin / Drawing no. A-102
Dessiné par/ Drawn by D.V	Projet (Client)/ Project (Client) 0000000000		
Vérifié par/ Verified by M.B	No de projet/ Project no. 23140	Echelle/ Scale INDIQUÉE	Révision/ Revision 0

CES DESSINS N'AUTORISENT PAS LA CONSTRUCTION / THIS DRAWINGS ARE NOT FOR CONSTRUCTION

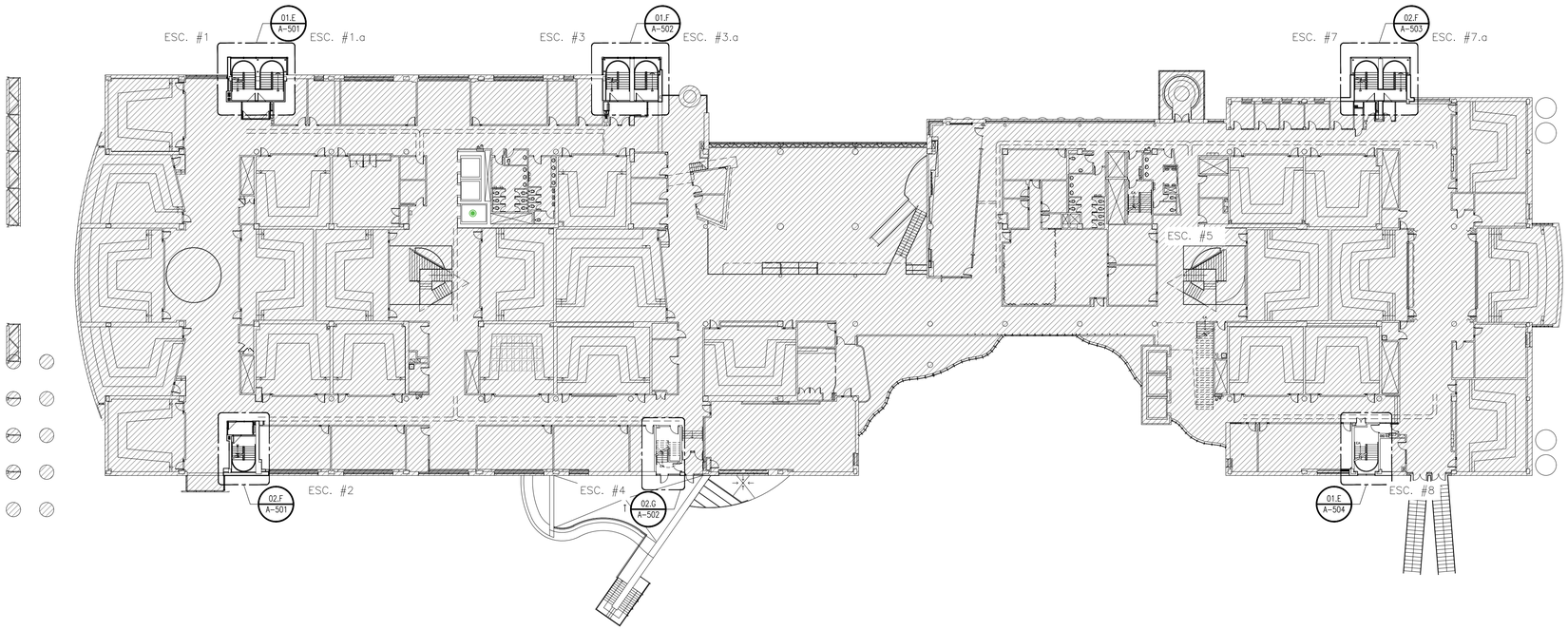

01 A-103 PLAN 1E ÉTAGE
ÉCHELLE : 1:350

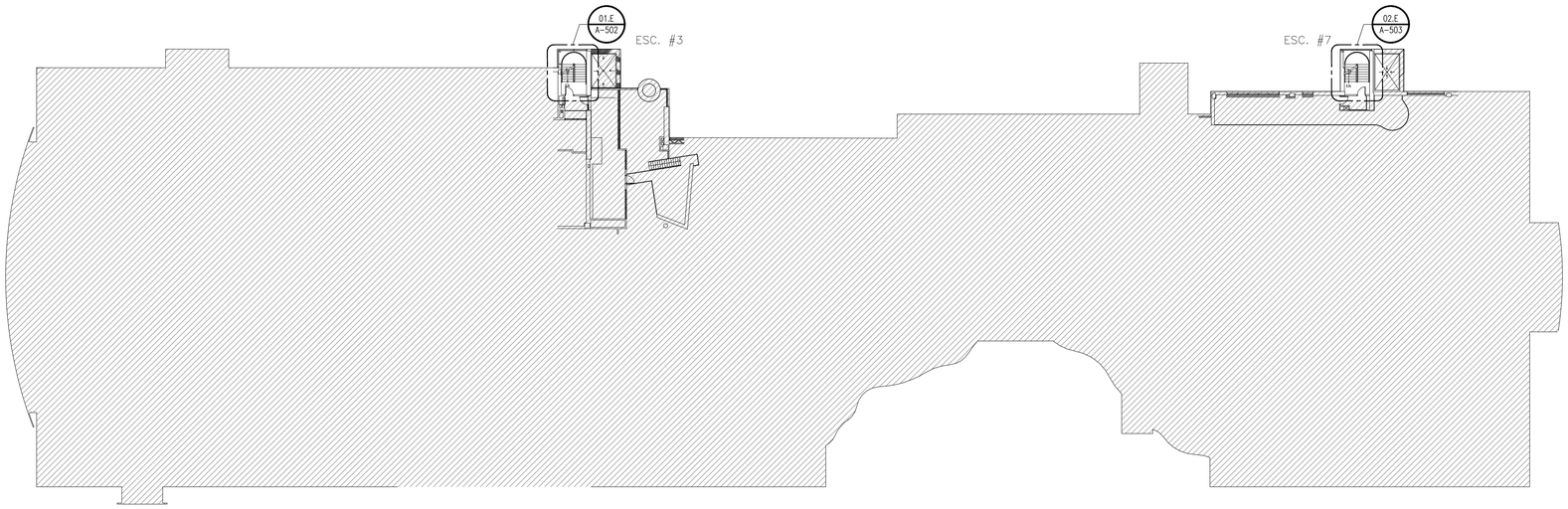

02 A-103 PLAN 1E ÉTAGE - MEZANINE
ÉCHELLE : 1:350

"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2024" / "ALL RIGHTS RESERVED 2024"
AEDIFIX ARCHITECTURE

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier.
Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins.

Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site.
Do not scale off drawings.

Plan clé / Key plan

VRAI NORD — NORD DU PROJET

No	Date	Par/ By	Révision/ Revision	Vér./ Ver.
00	2024/07/11	D.V	POUR SOUMISSION	M.B

Date de création / Creation date: 2023/12/21

aedifix ARCHITECTURE
550 Chemin du Golf,suite #102, Montréal, QC, H3E 1A8
T.514AEDIFIX(233-4349) info@aedifix.com www.aedifix.com

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés pourront êtres utilisés pour l'exécution des travaux de construction.

This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.

Sceaux / Seals

Ordre des architectes du Québec
A-5066
MOURAD BENDJENNET
ARCHITECTE

Propriétaire / Owner

HEC MONTRÉAL

Projet/ Project

REMPLACEMENT DE FINIS D'ESCALIERS

Dessin/ Drawing

PLAN 1E ÉTAGE
ET MÉZZANINE NIVEAU 01

ARCHITECTURE

Conçu par/ Designed by	Date 2024/07/11	No de dessin / Drawing no. A-103
Dessiné par/ Drawn by D.V	Projet (Client)/ Project (Client) 0000000000	
Vérifié par/ Verified by M.B	No de projet/ Project no. 23140	Echelle/ Scale INDIQUÉE
		Révision/ Revision 0

CES DESSINS N'AUTORISENT PAS LA CONSTRUCTION / THIS DRAWINGS ARE NOT FOR CONSTRUCTION

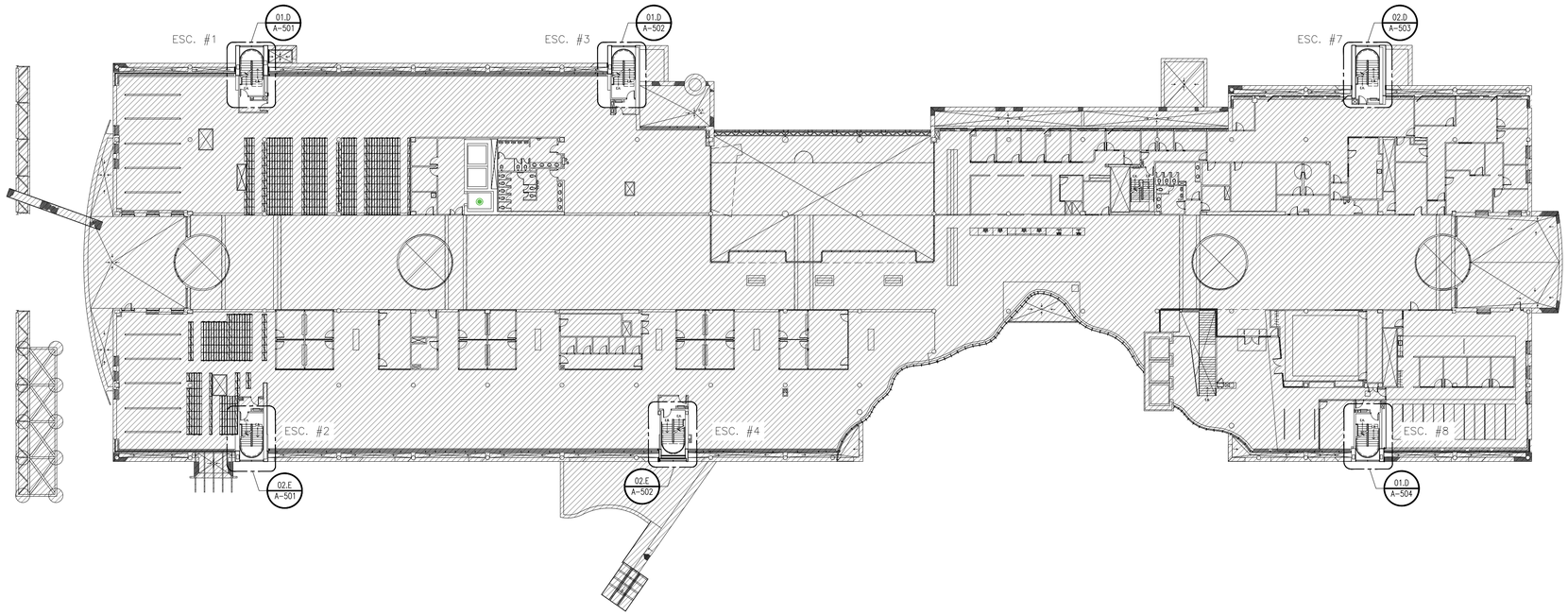

01 A-104 PLAN 2E ÉTAGE
ÉCHELLE : 1:350

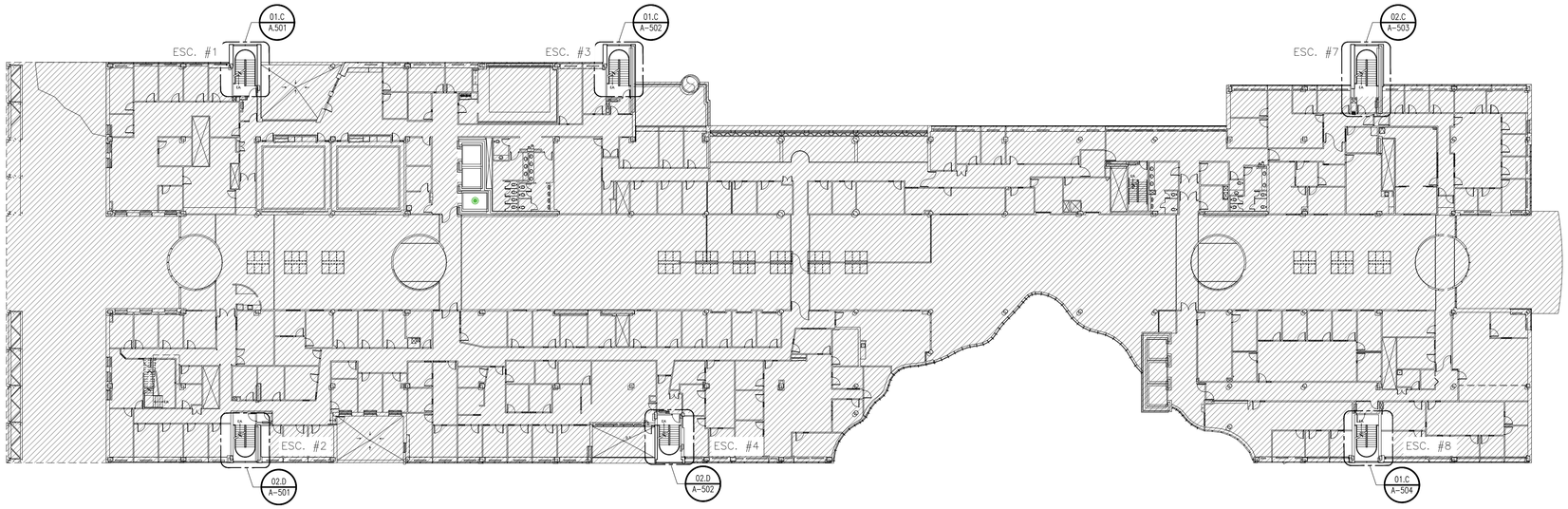

02 A-104 PLAN 3E ÉTAGE
ÉCHELLE : 1:350

"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2024" / "ALL RIGHTS RESERVED 2024"
AEDIFIX ARCHITECTURE

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier.
Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins.

Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site.
Do not scale off drawings.

Plan clé / Key plan

NORD DU PROJET
VRAI NORD

No	Date	Par/ By	Révision/ Revision	Vér./ Ver.
00	2024/07/11	D.V	POUR SOUMISSION	M.B

Date de création / Creation date 2023/12/21

æedifix
ARCHITECTURE
550 Chemin du Golf,suite #102, Montréal, QC, H3E 1A8
T.514AEDIFIX(233-4349) info@aedifix.com www.aedifix.com

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés pourront êtres utilisés pour l'exécution des travaux de construction.

This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.

Sceaux / Seals

Ordre des architectes du Québec
A-5066
MOURAD BENDJENNET
ARCHITECTE

Propriétaire / Owner

HEC MONTRÉAL

Projet/ Project
REMPLACEMENT DE FINIS D'ESCALIERS

Dessin/ Drawing
PLAN 2E & 3E ÉTAGE

ARCHITECTURE

Conçu par/ Designed by	Date 2024/07/11		No de dessin / Drawing no. A-104
Dessiné par/ Drawn by D.V	Projet (Client)/ Project (Client) 0000000000		
Vérifié par/ Verified by M.B	No de projet/ Project no. 23140	Échelle/ Scale INDIQUÉE	Révision/ Revision 0

CES DESSINS N'AUTORISENT PAS LA CONSTRUCTION / THIS DRAWINGS ARE NOT FOR CONSTRUCTION

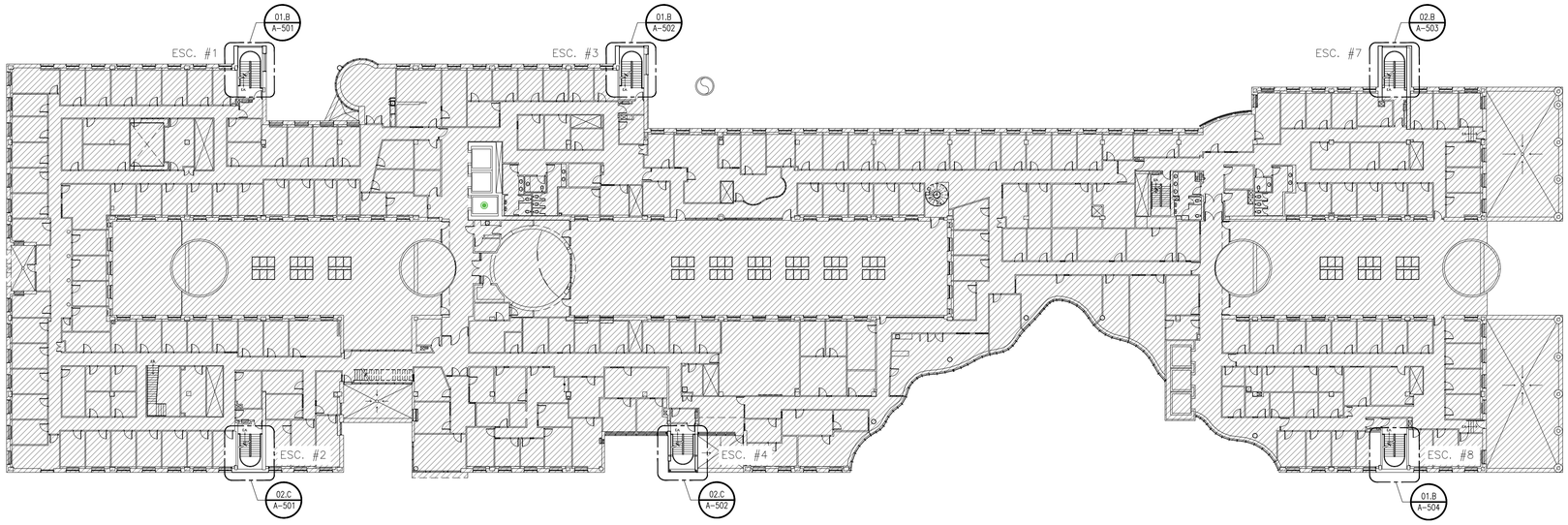

01 A-105 PLAN 4E ÉTAGE
ÉCHELLE : 1:350

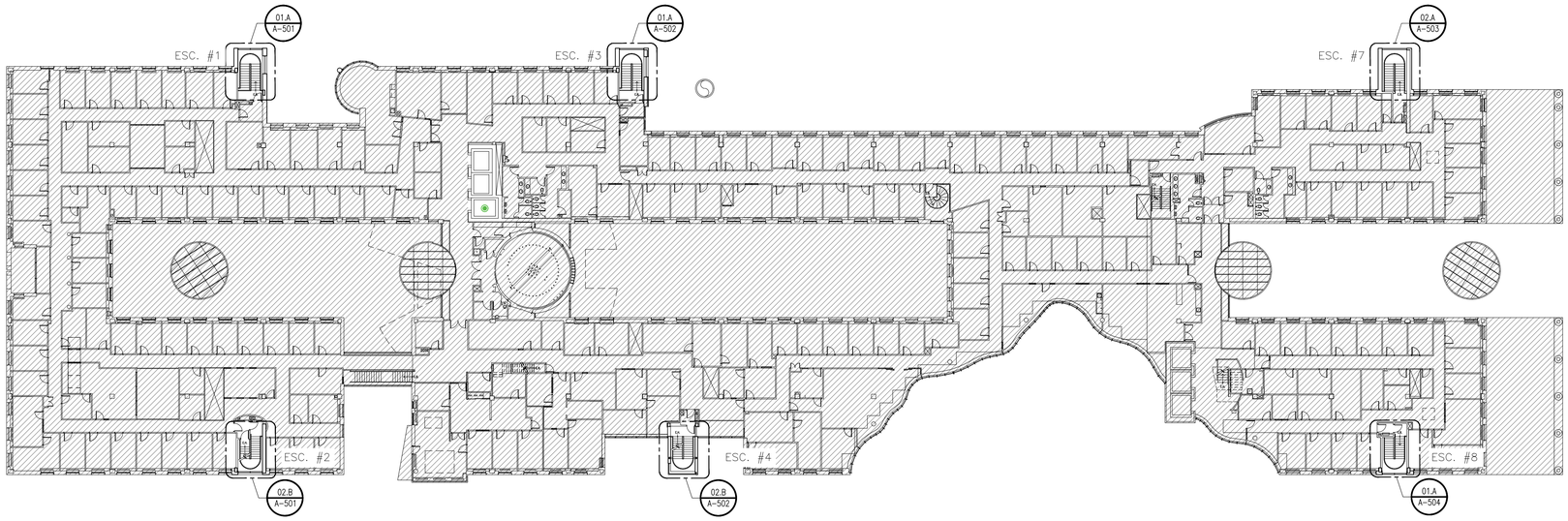

02 A-105 PLAN 5E ÉTAGE
ÉCHELLE : 1:350

"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2024" / "ALL RIGHTS RESERVED 2024"
AEDIFIX ARCHITECTURE

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier. Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins.	Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site. Do not scale off drawings.

Plan clé / Key plan

VRAI NORD — NORD DU PROJET

No	Date	Par/ By	Révision/ Revision	Vér./ Ver.
00	2024/07/11	D.V	POUR SOUMISSION	M.B

Date de création / Creation date: 2023/12/21

æedifix
ARCHITECTURE
550 Chemin du Golf,suite #102, Montréal, QC, H3E 1A8
T.514AEDIFIX(233-4349) info@aedifix.com www.aedifix.com

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés pourront êtres utilisés pour l'exécution des travaux de construction.	This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.

Sceaux / Seals

Ordre des architectes du Québec
A-5066
MOURAD BENDJENNET
ARCHITECTE

Propriétaire / Owner

HEC MONTRÉAL

Projet/ Project
REMPLACEMENT DE FINIS D'ESCALIERS

Dessin/ Drawing
PLAN 4E &5E ÉTAGE

ARCHITECTURE

Conçu par/ Designed by	Date 2024/07/11	No de dessin / Drawing no. A-105
Dessiné par/ Drawn by D.V	Projet (Client)/ Project (Client) 0000000000	
Vérifié par/ Verified by M.B	No de projet/ Project no. 23140 — Echelle/ Scale INDIQUÉE	Révision/ Revision 0

CES DESSINS N'AUTORISENT PAS LA CONSTRUCTION / THIS DRAWINGS ARE NOT FOR CONSTRUCTION

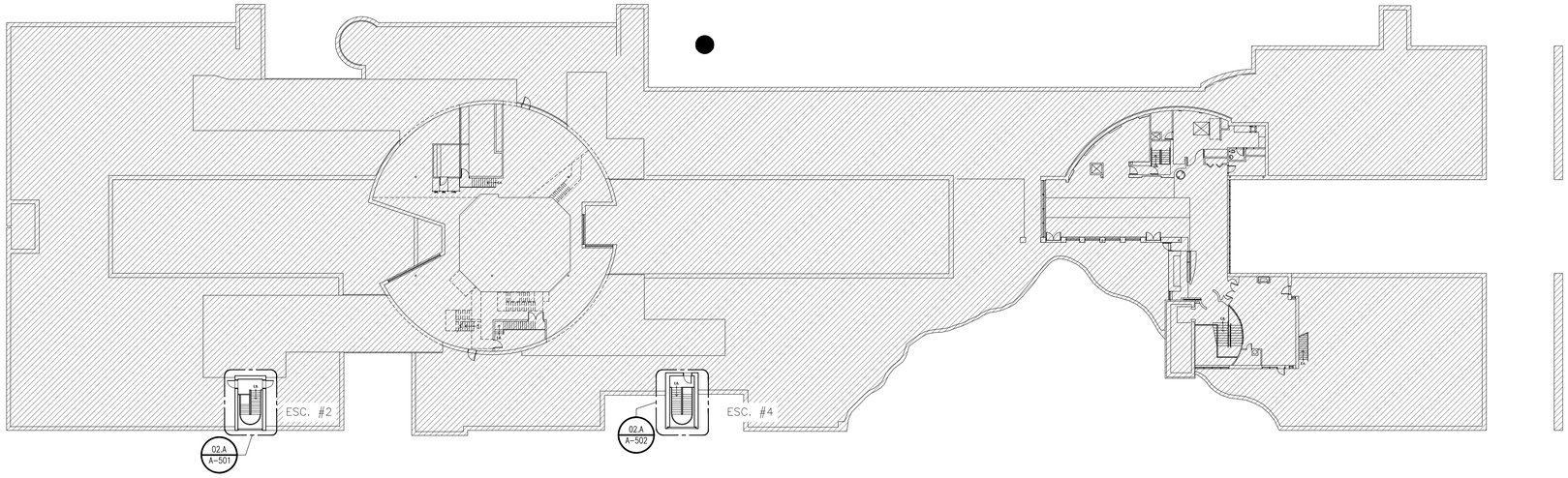

01 A-106 PLAN 6E ÉTAGE
ÉCHELLE : 1:350

"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2024" / "ALL RIGHTS RESERVED 2024"
AEDIFIX ARCHITECTURE

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier.
Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins.

Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site.
Do not scale off drawings.

Plan clé / Key plan

NORD DU PROJET
VRAI NORD

No	Date	Par/ By	Révision/ Revision	Vér./ Ver.
00	2024/07/11	D.V	POUR SOUMISSION	M.B

Date de création / Creation date 2023/12/21

ARCHITECTURE
550 Chemin du Golf,suite #102, Montréal, QC, H3E 1A8
T.514AEDIFIX(233-4349) info@aedifix.com www.aedifix.com

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés pourront êtres utilisés pour l'exécution des travaux de construction.

This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.

Sceaux / Seals

Ordre des architectes du Québec
A-5066
MOURAD BENDJENNET
ARCHITECTE

Propriétaire / Owner

HEC MONTRÉAL

Projet/ Project

REMPLACEMENT DE FINIS D'ESCALIERS

Dessin/ Drawing

PLAN 6E ÉTAGE

ARCHITECTURE

Conçu par/ Designed by	Date 2024/07/11	No de dessin / Drawing no.
Dessiné par/ Drawn by D.V	Projet (Client)/ Project (Client) 0000000000	A-106
Vérifié par/ Verified by M.B	No de projet/ Project no. 23140 / Echelle/ Scale INDIQUÉE	Révision/ Revision 0

CES DESSINS N'AUTORISENT PAS LA CONSTRUCTION / THIS DRAWINGS ARE NOT FOR CONSTRUCTION

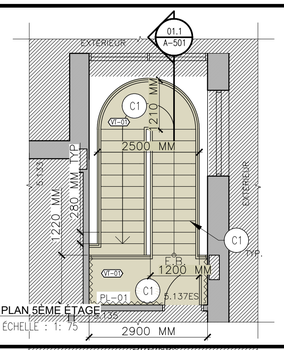

01.A A-501 PLAN 5ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

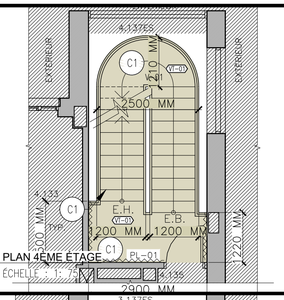

01.B A-501 PLAN 4ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

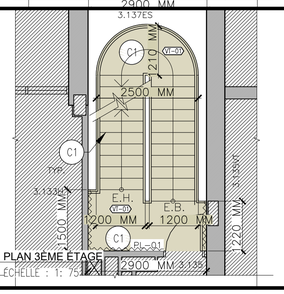

01.C A-501 PLAN 3ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

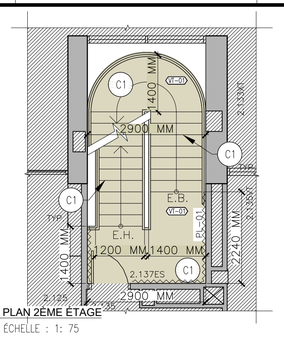

01.D A-501 PLAN 2ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

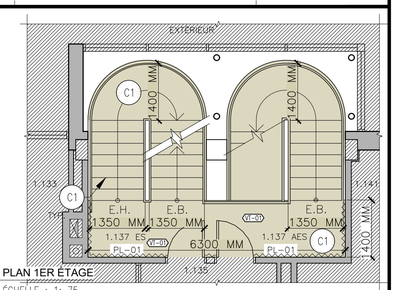

01.E A-501 PLAN 1ER ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

01 A-501 ESCALIER #1 - 1A
ÉCHELLE : 1: 75

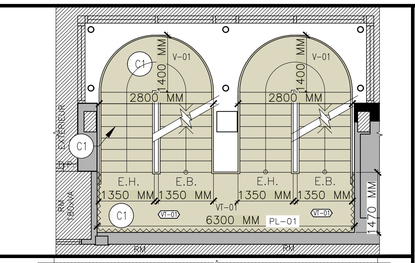

01.F A-501 PLAN RDJ-MÉZZANNE
ÉCHELLE : 1: 75

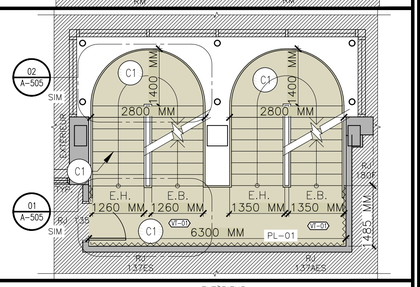

01.G A-501 PLAN RDJ
ÉCHELLE : 1: 75

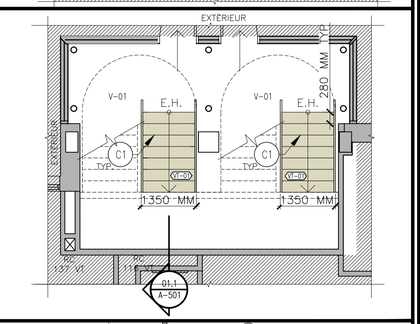

01.H A-501 PLAN RDC
ÉCHELLE : 1: 75

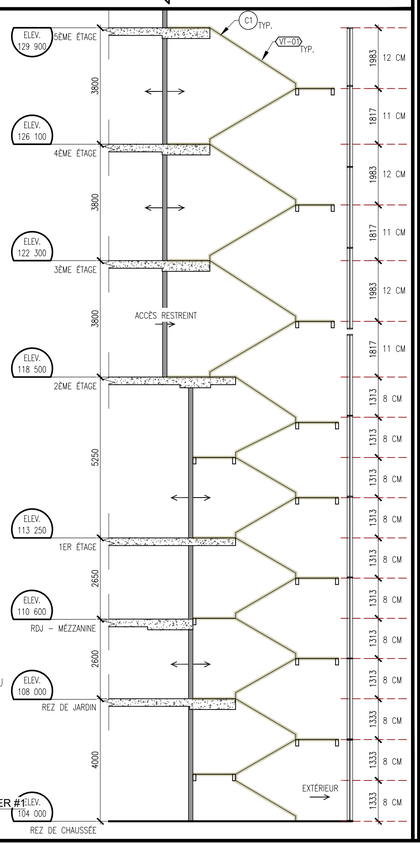

VT-01	= 1 812 pi²
NEZ DE MARCHES	= 1 225 pi
PL-01	= 150 pi

NOTE GÉNÉRALES
LE PALIER COURBE DOIT ÊTRE COUVERT PAR DU REVÊTEMENT VT-01. VOIR DEVIS 096516 JUSQU'AUX POTEAUX DE GARDE-CORPS.

LA SURFACE DE PRÉPARATION DU SUBSTRAT EST ÉQUIVALENTE À LA SURFACE DE REVÊTEMENT.

01.1 A-501 COUPE SCHÉMATIQUE ESCALIER #1
ÉCHELLE : 1:100

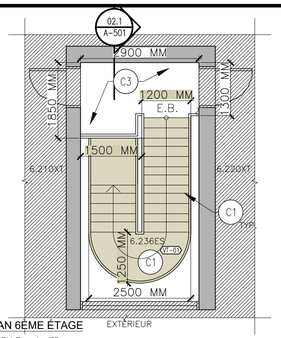

02.A A-501 PLAN 6ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

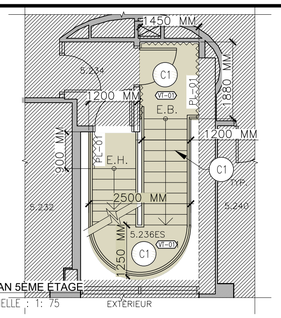

02.B A-501 PLAN 5ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

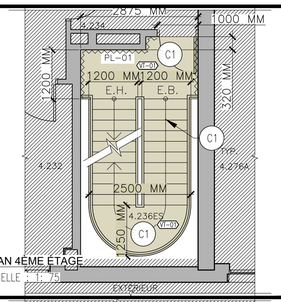

02.C A-501 PLAN 4ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

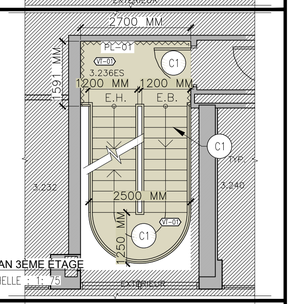

02.D A-501 PLAN 3ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

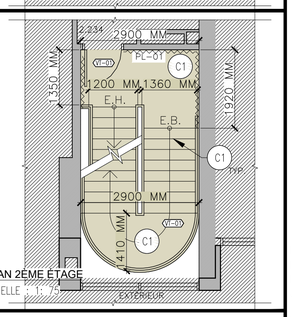

02.E A-501 PLAN 2ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

02 A-501 ESCALIER #2
ÉCHELLE : 1: 75

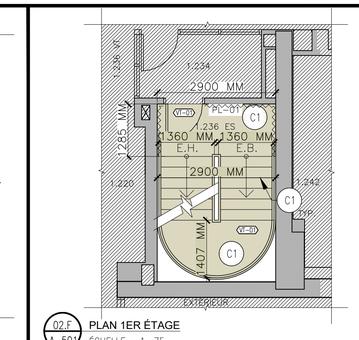

02.F A-501 PLAN 1ER ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

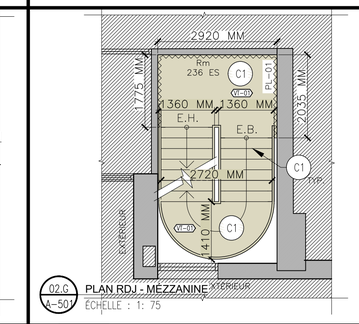

02.G A-501 PLAN RDJ - MÉZZANINE
ÉCHELLE : 1: 75

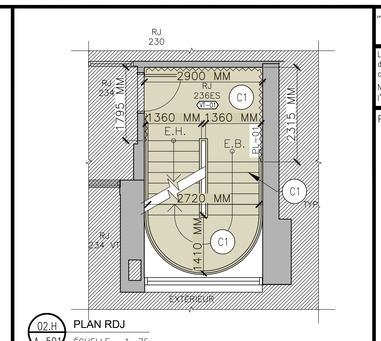

02.H A-501 PLAN RDJ
ÉCHELLE : 1: 75

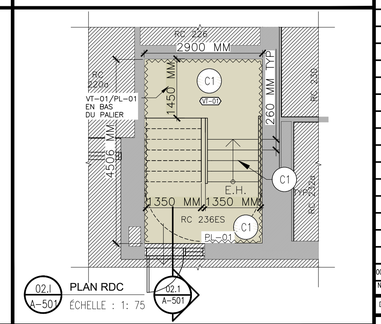

02.I A-501 PLAN RDC
ÉCHELLE : 1: 75

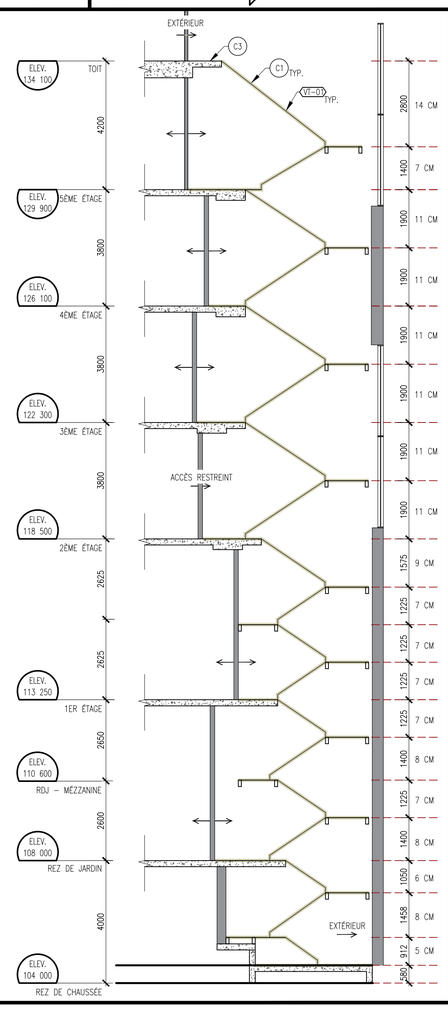

VT-01	= 1 600 pi²
NEZ DE MARCHES	= 954 pi
PL-01	= 221 pi
C3 ENDUIT DE PROTECTION POUR BÉTON [096516]-2.2-.8	= 70 pi²

NOTE GÉNÉRALES
LE PALIER COURBE DOIT ÊTRE COUVERT PAR DU REVÊTEMENT VT-01. VOIR DEVIS 096516 JUSQU'AUX POTEAUX DE GARDE-CORPS.

LA SURFACE DE PRÉPARATION DU SUBSTRAT EST ÉQUIVALENTE À LA SURFACE DE REVÊTEMENT.

02.1 A-501 COUPE SCHÉMATIQUE ESCALIER #2
ÉCHELLE : 1:100

"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2024" / "ALL RIGHTS RESERVED 2024"
AEDIFIX ARCHITECTURE

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier.
Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins.

Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site.
Do not scale off drawings.

Plan clé / Key plan

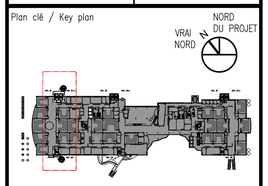

No	Date	Par/ By	Révision/ Revision	Vér./ Ver.
00	2024/07/11	D.V	POUR SOUMISSION	M.B

Date de création / Creation date: 2023/12/21

ARCHITECTURE
550 Chemin du Golf,suite #102, Montréal, QC, H3E 1A8
T.514AEDIFIX(233-4349) info@aedifix.com www.aedifix.com

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés pourront êtres utilisés pour l'exécution des travaux de construction.

This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.

Sceaux / Seals

Ordre des architectes du Québec
A-5066
MOURAD BENDJENNET
ARCHITECTE

Propriétaire / Owner

HEC MONTRÉAL

Projet/ Project

REMPLACEMENT DE FINIS D'ESCALIERS

Dessin/ Drawing

DÉTAILS ESCALIERS #1 ET #2

ARCHITECTURE

Conçu par/ Designed by: D.V	Date: 2024/07/11	No de dessin / Drawing no.: A-501
Dessiné par/ Drawn by: D.V	Projet (Client)/ Project (Client): 0000000000	
Vérifié par/ Verified by: M.B	No de projet/ Project No.: 23140	Échelle/ Scale: INDIQUÉE
		Révision/ Revision: 0

CES DESSINS N'AUTORISENT PAS LA CONSTRUCTION / THIS DRAWINGS ARE NOT FOR CONSTRUCTION

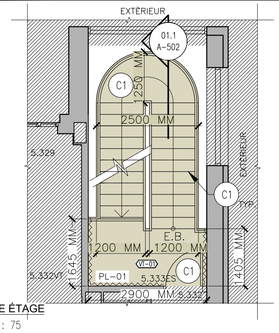

01.A A-502 PLAN 5ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

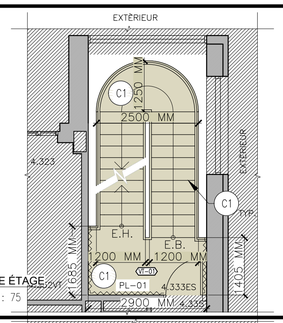

01.B A-502 PLAN 4ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

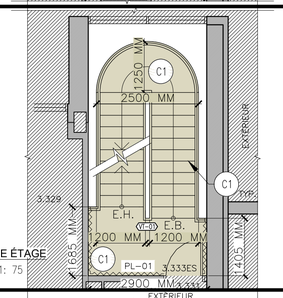

01.C A-502 PLAN 3ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

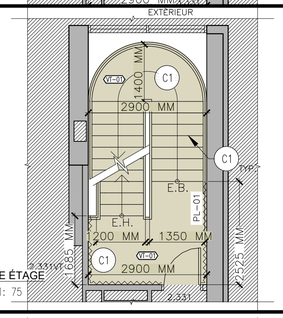

01.D A-502 PLAN 2ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

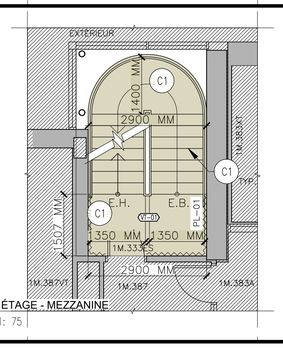

01.E A-502 PLAN 1ER ÉTAGE - MEZZANINE
ÉCHELLE : 1: 75

01 A-502 ESCALIER #3-3A
ÉCHELLE : 1: 75

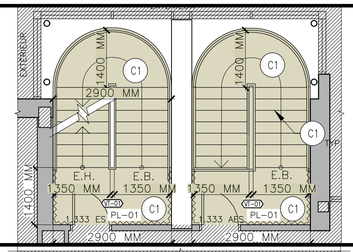

01.F A-502 PLAN 1ER ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

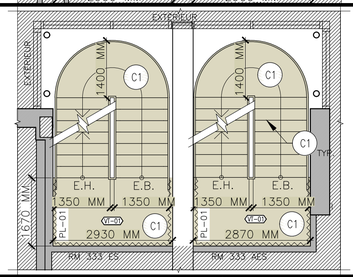

01.G A-502 PLAN RDJ-MEZZANNE
ÉCHELLE : 1: 75

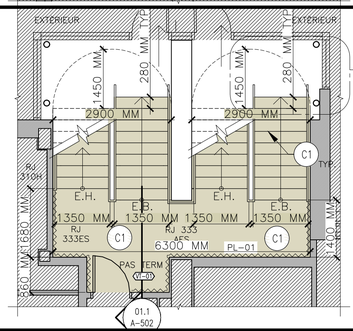

01.H A-502 PLAN RDJ
ÉCHELLE : 1: 75

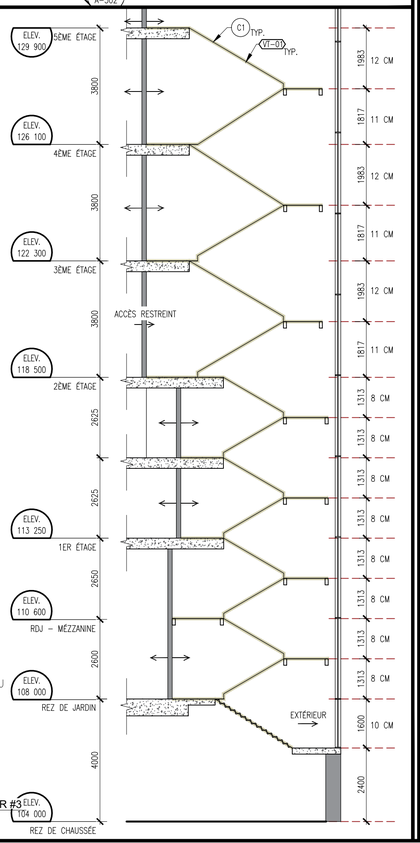

VT-01	= 2 600 pi²
NEZ DE MARCHES	= 1 062 pi
PL-01	= 225 pi

NOTE GÉNÉRALES
LE PALIER COURBE DOIT ÊTRE COUVERT PAR DU REVÊTEMENT VT-01. VOIR DEVIS 096516 JUSQU'AUX POTEAUX DE GARDE-CORPS.

LA SURFACE DE PRÉPARATION DU SUBSTRAT EST ÉQUIVALENTE À LA SURFACE DE REVÊTEMENT.

01.1 A-502 COUPE SCHÉMATIQUE ESCALIER #3
ÉCHELLE : 1:75

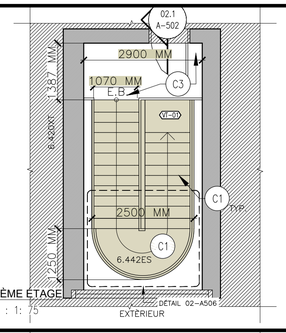

02.A A-502 PLAN 6ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

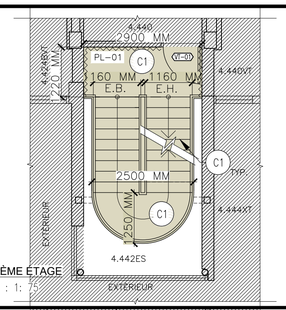

02.B A-502 PLAN 5ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

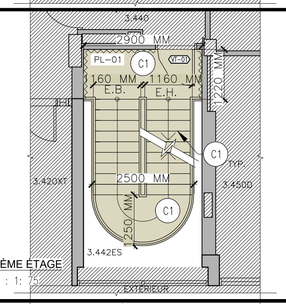

02.C A-502 PLAN 4ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

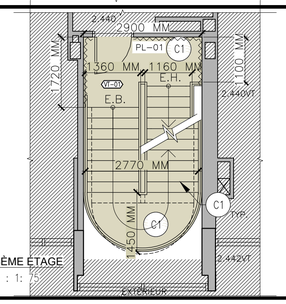

02.D A-502 PLAN 3ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

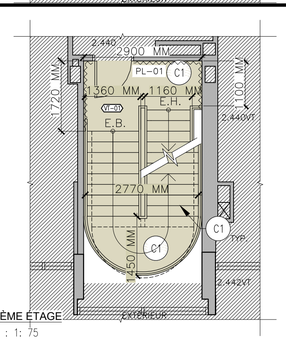

02.E A-502 PLAN 2ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

02 A-502 ESCALIER #4
ÉCHELLE : 1:100

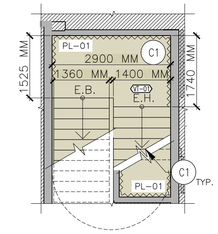

02.F A-502 PLAN 1ER ÉTAGE MEZZANINE
ÉCHELLE : 1: 75

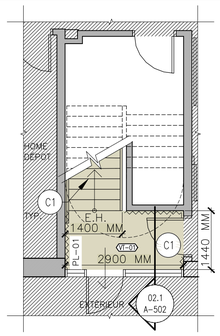

02.G A-502 PLAN 1ER ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

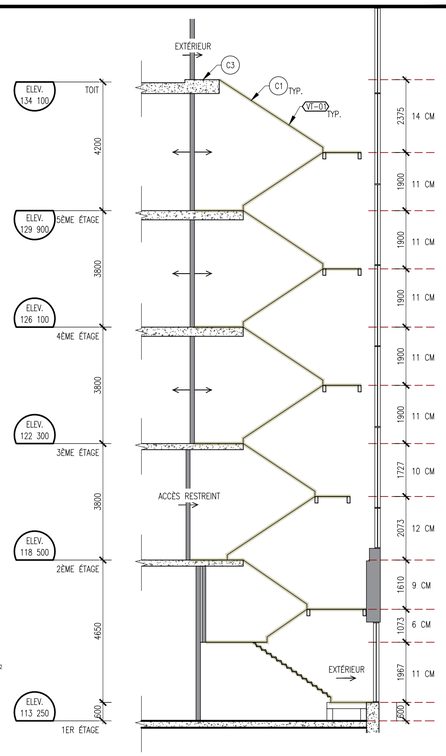

VT-01	= 1 065 pi²
NEZ DE MARCHES	= 673 pi
PL-01	= 145 pi
C3 ENDUIT DE PROTECTION POUR BÉTON [096516]-2.2-.8	= 52 pi²

NOTE GÉNÉRALES
LE PALIER COURBE DOIT ÊTRE COUVERT PAR DU REVÊTEMENT VT-01. VOIR DEVIS 096516 JUSQU'AUX POTEAUX DE GARDE-CORPS.

LA SURFACE DE PRÉPARATION DU SUBSTRAT EST ÉQUIVALENTE À LA SURFACE DE REVÊTEMENT.

02.1 A-502 COUPE SCHÉMATIQUE ESCALIER #4
ÉCHELLE : 1:75

"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2024" / "ALL RIGHTS RESERVED 2024"
AEDIFIX ARCHITECTURE

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier.
Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins.

Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site.
Do not scale off drawings.

Plan clé / Key plan

NORD DU PROJET
VRAI NORD

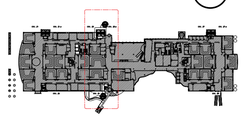

No	Date	Par/ By	Révision/ Revision	Vér./ Ver.
00	2024/07/11	D.V	POUR SOUMISSION	M.B

Date de création / Creation date: 2023/12/21

æedifix
ARCHITECTURE
550 Chemin du Golf,suite #102, Montréal, QC, H3E 1A8
T.514AEDIFIX(233-4349) info@aedifix.com www.aedifix.com

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés pourront êtres utilisés pour l'exécution des travaux de construction.

This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.

Sceaux / Seals

Ordre des architectes du Québec
A-5066
MOURAD BENDJENNET
ARCHITECTE

Propriétaire / Owner

HEC MONTRÉAL

Projet/ Project
REMPLACEMENT DE FINIS D'ESCALIERS

Dessin/ Drawing
DÉTAILS ESCALIERS #3 ET #4

ARCHITECTURE

Conçu par/ Designed by: D.V	Date: 2024/07/11	No de dessin / Drawing no.: A-502
Dessiné par/ Drawn by: D.V	Projet (Client)/ Project (Client): 0000000000	
Vérifié par/ Verified by: M.B	No de projet/ Project no.: 23140	Échelle/ Scale: INDIQUÉE
		Révision/ Revision: 0

CES DESSINS N'AUTORISENT PAS LA CONSTRUCTION / THIS DRAWINGS ARE NOT FOR CONSTRUCTION

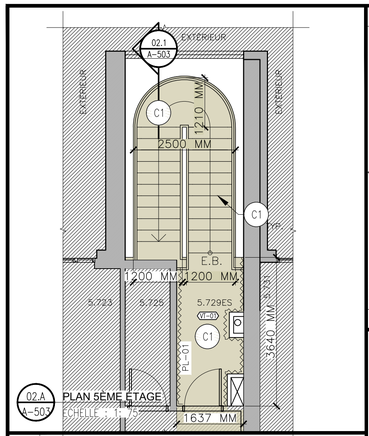

02.A A-503 PLAN 5ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

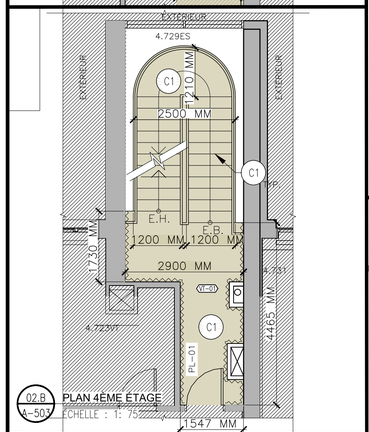

02.B A-503 PLAN 4ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

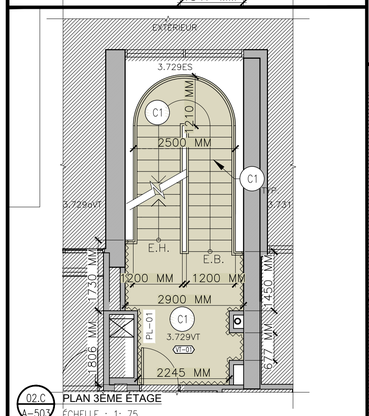

02.C A-503 PLAN 3ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

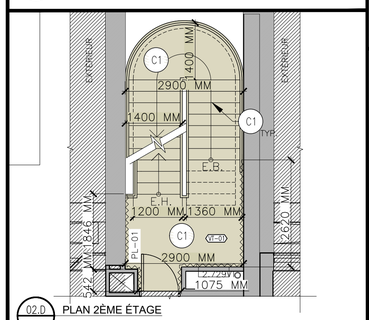

02.D A-503 PLAN 2ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

02 A-503 ESCALIER #7-7A
ÉCHELLE : 1:75

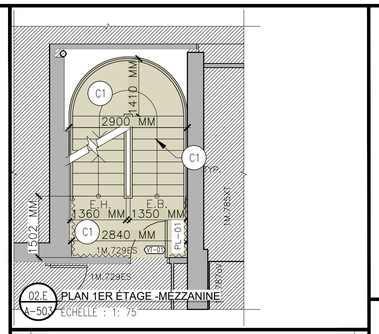

02.E A-503 PLAN 1ER ÉTAGE -MEZZANINE
ÉCHELLE : 1: 75

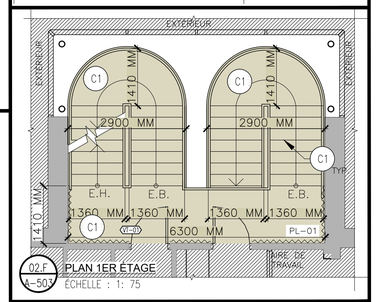

02.F A-503 PLAN 1ER ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

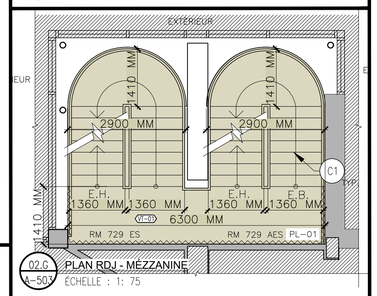

02.G A-503 PLAN RDJ - MÉZZANINE
ÉCHELLE : 1: 75

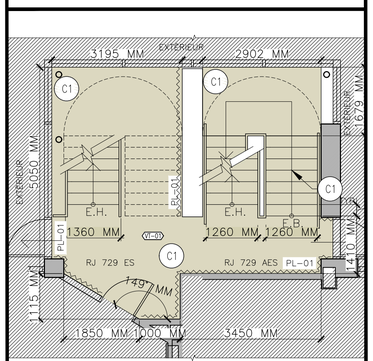

02.H A-503 PLAN RDJ
ÉCHELLE : 1: 75

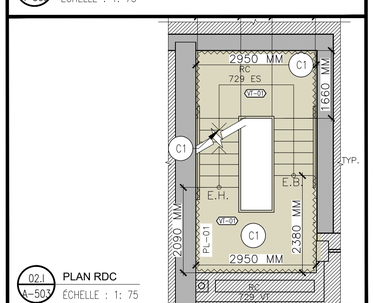

02.I A-503 PLAN RDC
ÉCHELLE : 1: 75

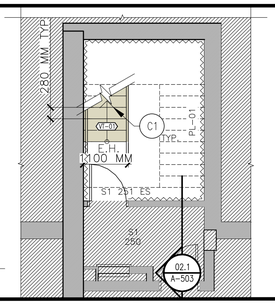

02.J A-503 PLAN SOUS-SOL
ÉCHELLE : 1: 75

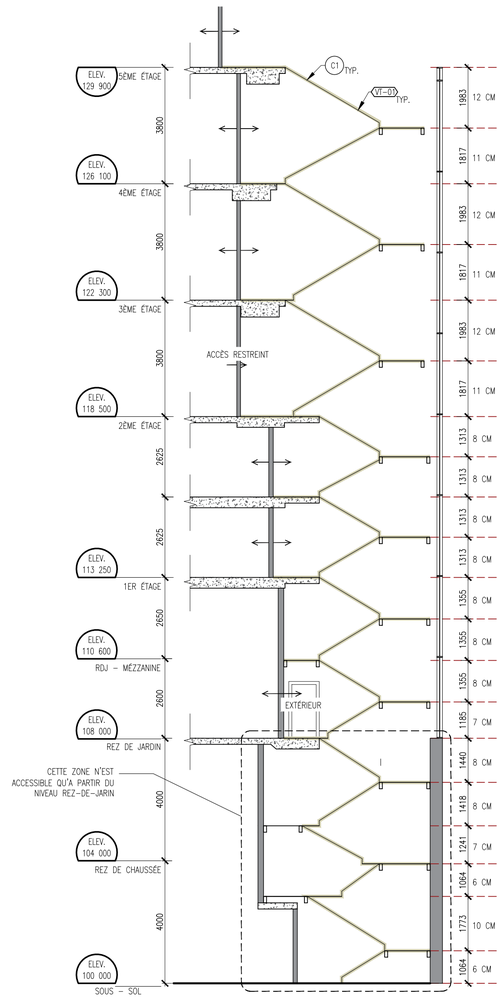

02.1 A-503 COUPE SCHÉMATIQUE ESCALIER #7
ÉCHELLE : 1:100

VT-01 = 2 650 pi²
NEZ DE MARCHES = 1 200 pi
PL-01 = 386 pi

NOTE GÉNÉRALES
LE PALIER COURBE DOIT ÊTRE COUVERT PAR DU REVÊTEMENT VT-01. VOIR DEVIS 096516 JUSQU'AUX POTEAUX DE GARDE-CORPS.

LA SURFACE DE PRÉPARATION DU SUBSTRAT EST ÉQUIVALENTE À LA SURFACE DE REVÊTEMENT.

"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2024" / "ALL RIGHTS RESERVED 2024"
AEDIFIX ARCHITECTURE

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier.
Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins.

Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site.
Do not scale off drawings.

Plan clé / Key plan

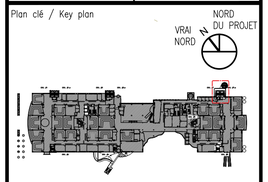

No	Date	Par/ By	Révision/ Revision	Vér./ Ver.
00	2024/07/11	D.V	POUR SOUMISSION	M.B

Date de création / Creation date: 2023/12/21

œdifix
ARCHITECTURE
550 Chemin du Golf,suite #102, Montréal, QC, H3E 1A8
T.514AEDIFIX(233-4349) info@aedifix.com www.aedifix.com

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés pourront êtres utilisés pour l'exécution des travaux de construction.

This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.

Sceaux / Seals

Ordre des architectes du Québec
A-5066
MOURAD BENDJENNET
ARCHITECTE

Propriétaire / Owner
HEC MONTRÉAL

Projet/ Project
REMPLACEMENT DE FINIS D'ESCALIERS

Dessin/ Drawing
DÉTAILS ESCALIER #7

ARCHITECTURE

Conçu par/ Designed by	Date	No de dessin / Drawing no.
	2024/07/11	A-503
Dessiné par/ Drawn by: D.V	Projet (Client)/ Project (Client): 0000000000	
Vérifié par/ Verified by: M.B	No de projet/ Project no.: 23140	Échelle/ Scale: INDIQUÉE
		Révision/ Revision: 0

CES DESSINS N'AUTORISENT PAS LA CONSTRUCTION / THIS DRAWINGS ARE NOT FOR CONSTRUCTION

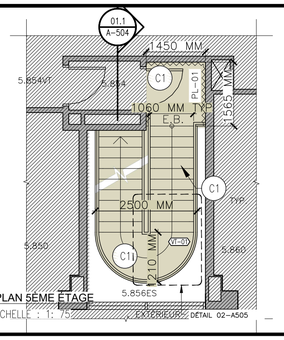

01.A A-504 PLAN 5ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

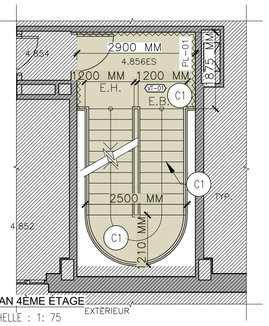

01.B A-504 PLAN 4ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

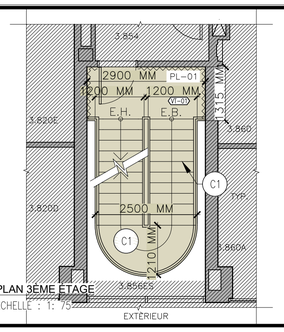

01.C A-504 PLAN 3ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

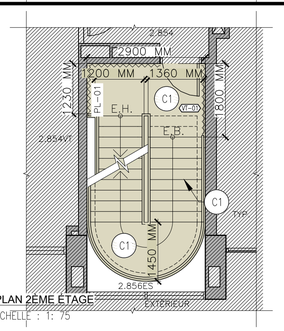

01.D A-504 PLAN 2ÈME ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

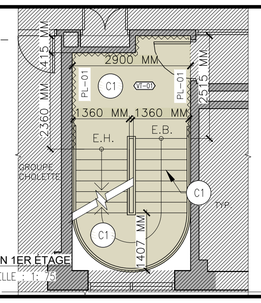

01.E A-504 PLAN 1ER ÉTAGE
ÉCHELLE : 1: 75

01 A-504 ESCALIER #8
ÉCHELLE : 1: 75

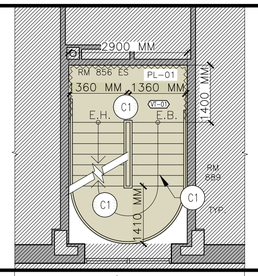

01.F A-504 PLAN RDJ - MÉZZANINE
ÉCHELLE : 1: 75

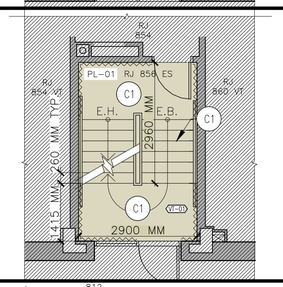

01.G A-504 PLAN RDJ
ÉCHELLE : 1: 75

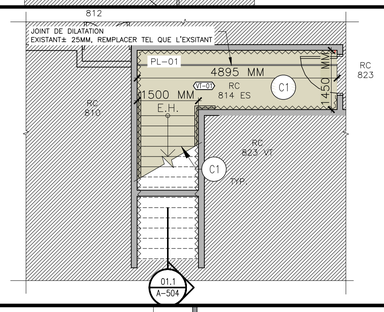

01.H A-504 PLAN RDC
ÉCHELLE : 1: 75

VT-01 = 1 400 pi²
NEZ DE MARCHES = 849 pi
PL-01 = 233 pi

NOTE GÉNÉRALES
LE PALIER COURBE DOIT ÊTRE COUVERT PAR DU REVÊTEMENT VT-01. VOIR DEVIS 096516 JUSQU'AUX POTEAUX DE GARDE-CORPS.

LA SURFACE DE PRÉPARATION DU SUBSTRAT EST ÉQUIVALENTE À LA SURFACE DE REVÊTEMENT.

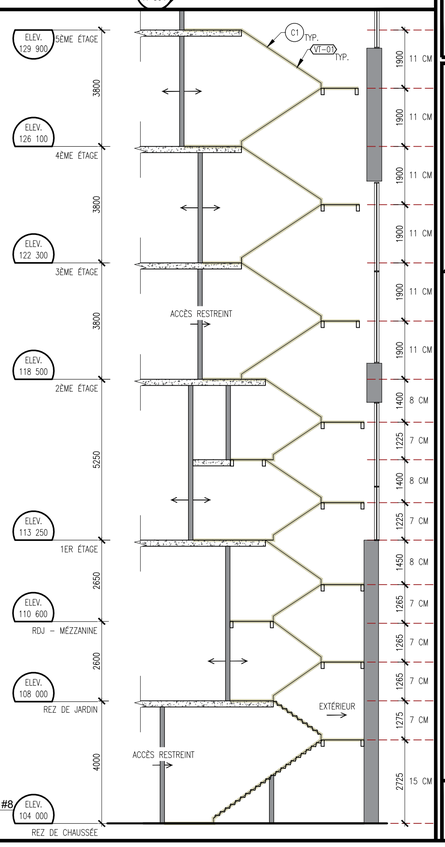

01.1 A-504 COUPE SCHÉMATIQUE ESCALIER #8
ÉCHELLE : 1: 75

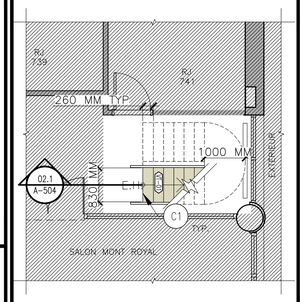

02.B A-504 PLAN RDJ
ÉCHELLE : 1: 75

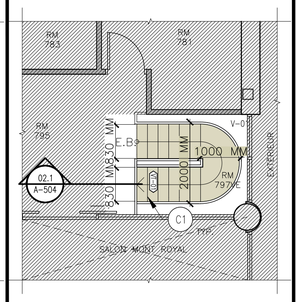

02.A A-504 PLAN RDJ - MÉZZANINE
ÉCHELLE : 1: 75

02 A-504 ESCALIER #17
ÉCHELLE : 1: 75

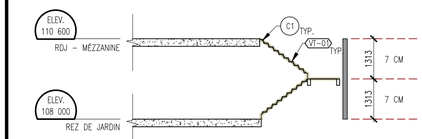

NOTES GÉNÉRALES:
LE PALIER COURBES DOIT ET COUVERTES PAR DU REVÊTMENT VT-01. VOIR DEVIS 096516 JUSQU'AUX POTEAUX DE GARDE-CORPS.

LAISSER UN RETRAIT PLUS GRAND QUE L'ACTUEL POUR LA POSE DU REVÊTEMENT. SE RÉFÉRER AUX DESSINS DE LA PAGE A-506.

LA SURFACE DE PRÉPARATION DU SUBSTRAT EST ÉQUIVALENTE À LA SURFACE DE REVÊTEMENT.

VT-01 = 170 pi²
NEZ DE MARCHES = 95 pi

02.1 A-504 COUPE SCHÉMATIQUE ESCALIER #17
ÉCHELLE : 1: 100

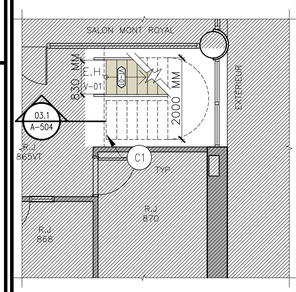

03.B A-504 PLAN RDJ
ÉCHELLE : 1: 75

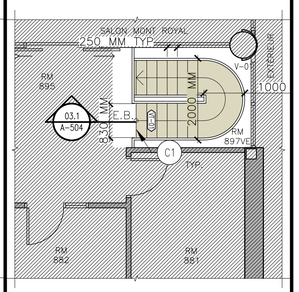

03.A A-504 PLAN RDJ - MÉZZANINE
ÉCHELLE : 1: 75

03 A-504 ESCALIER #18
ÉCHELLE : 1: 75

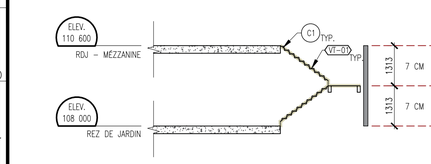

NOTES GÉNÉRALES:
LE PALIER COURBES DOIT ET COUVERTES PAR DU REVÊTMENT VT-01. VOIR DEVIS 096516 JUSQU'AUX POTEAUX DE GARDE-CORPS.

LAISSER UN RETRAIT PLUS GRAND QUE L'ACTUEL POUR LA POSE DU REVÊTEMENT. SE RÉFÉRER AUX DESSINS DE LA PAGE A-506.

LA SURFACE DE PRÉPARATION DU SUBSTRAT EST ÉQUIVALENTE À LA SURFACE DE REVÊTEMENT.

VT-01 = 170 pi²
NEZ DE MARCHES = 95 pi

03.1 A-504 COUPE SCHÉMATIQUE ESCALIER #18
ÉCHELLE : 1: 100

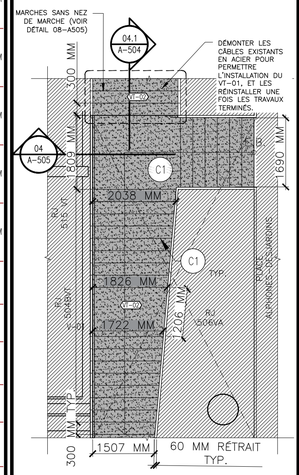

04.A A-504 PLAN RDJ
ÉCHELLE : 1: 75

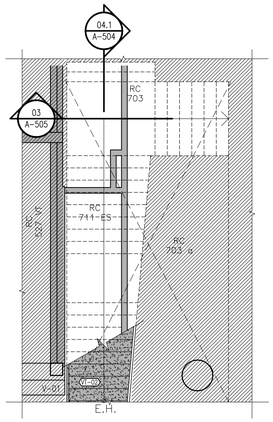

04.B A-504 PLAN RDC
ÉCHELLE : 1: 75

04 A-504 ESCALIER #11
ÉCHELLE : 1: 75

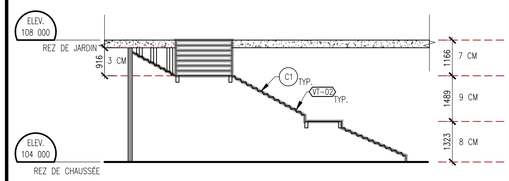

VT-02 = 400 pi²
NEZ DE MARCHES = 170 pi

NOTE GÉNÉRALE

LA SURFACE DE PRÉPARATION DU SUBSTRAT EST ÉQUIVALENTE À LA SURFACE DE REVÊTEMENT.

LAISSER UN RETRAIT PLUS GRAND QUE L'ACTUEL POUR LA POSE DU REVÊTEMENT. SE RÉFÉRER AUX DESSINS DE LA PAGE A-506.

04.1 A-504 COUPE SCHÉMATIQUE ESCALIER #11
ÉCHELLE : 1: 100

"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2024" / "ALL RIGHTS RESERVED 2024" AEDIFIX ARCHITECTURE

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier.
Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins.

Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site.
Do not scale off drawings.

Plan clé / Key plan

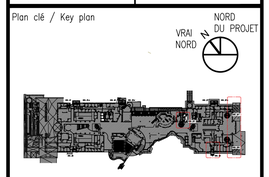

No	Date	Par/ By	Révision/ Revision	Vér./ Ver.
00	2024/07/11	D.V	POUR SOUMISSION	M.B

Date de création / Creation date: 2023/12/21

aedifix ARCHITECTURE
550 Chemin du Golf,suite #102, Montréal, QC, H3E 1A8
T.514AEDIFIX(233-4349) info@aedifix.com www.aedifix.com

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés pourront êtres utilisés pour l'exécution des travaux de construction.

This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.

Sceaux / Seals

Ordre des architectes du Québec
A-5066
MOURAD BENDJENNET
ARCHITECTE

Propriétaire / Owner

HEC MONTRÉAL

Projet/ Project
REMPLACEMENT DE FINIS D'ESCALIERS

Dessin/ Drawing
DÉTAILS ESCALIERS #8, #9, #10 & #11

ARCHITECTURE

Conçu par/ Designed by	Date 2024/07/11		No de dessin / Drawing no. A-504
Dessiné par/ Drawn by D.V	Projet (Client)/ Project (Client) 0000000000		
Vérifié par/ Verified by M.B	No de projet/ Project no. 23140	Échelle/ Scale INDIQUÉE	Révision/ Revision 0

CES DESSINS N'AUTORISENT PAS LA CONSTRUCTION / THIS DRAWINGS ARE NOT FOR CONSTRUCTION

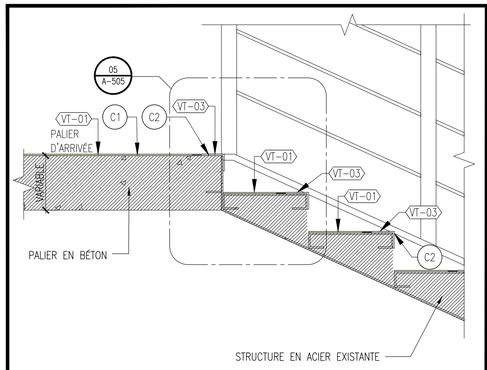

01 A505 DÉTAIL TYPIQUE CONTREMARCHES AJOURÉES (PALIER EN BÉTON)
ÉCHELLE : 1:10

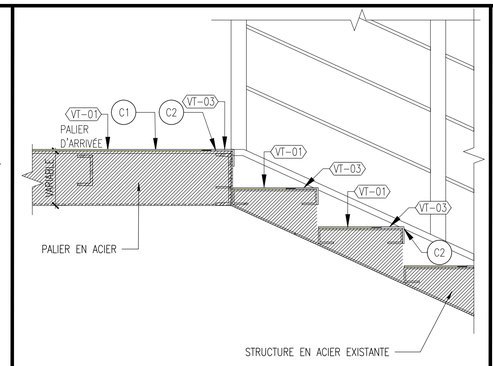

02 A505 DÉTAIL TYPIQUE CONTREMARCHES AJOURÉES (PALIER EN ACIER)
ÉCHELLE : 1:10

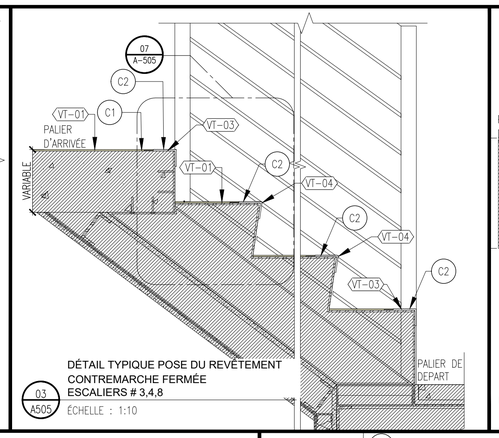

03 A505 DÉTAIL TYPIQUE POSE DU REVÊTEMENT CONTREMARCHE FERMÉE ESCALIERS # 3,4,8
ÉCHELLE : 1:10

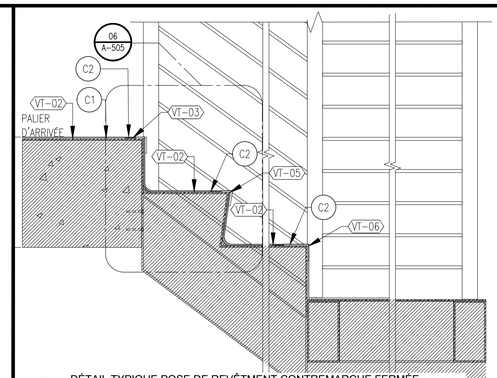

04 A505 DÉTAIL TYPIQUE POSE DE REVÊTMENT CONTREMARCHE FERMÉE (REVETEMENT CONTINU) ESCALIER #11, 17 18
ÉCHELLE : 1:10

NOTE GÉNÉRALE:
LA FINITION POUR LES ESCALIERS 17 ET 18 DOIT CORRESPONDRE COMME INDIQUÉ AUX PLANS À LA PAGE A-504. CES DESSINS FONT RÉFÉRENCE À LA POSE DU REVÊTEMENT.

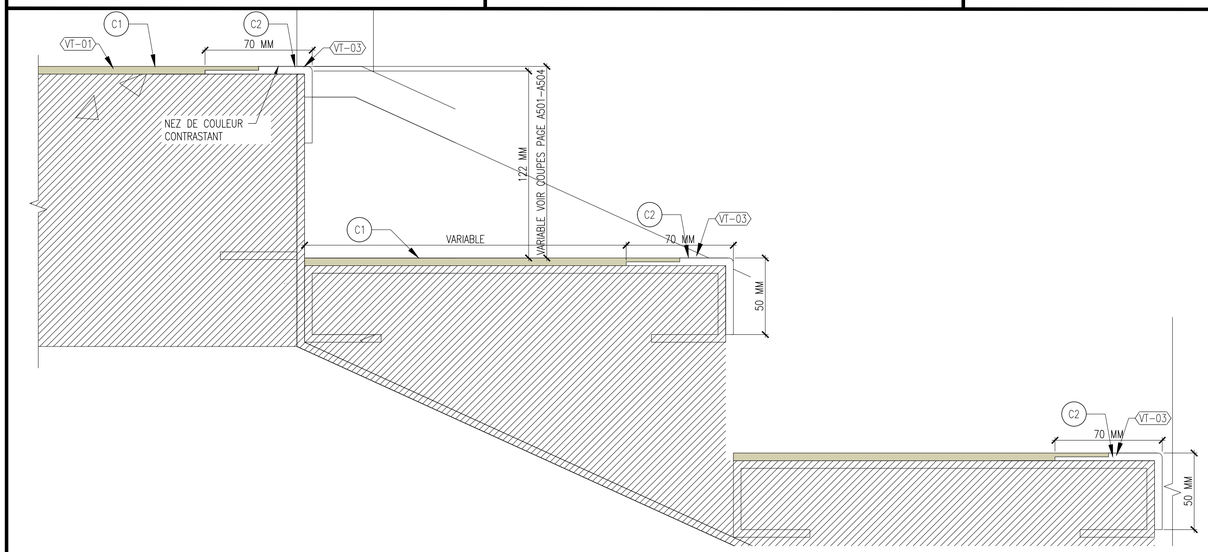

05 A505 DÉTAIL TYPIQUE CONTREMARCHES AJOURÉES
ÉCHELLE : 1:2

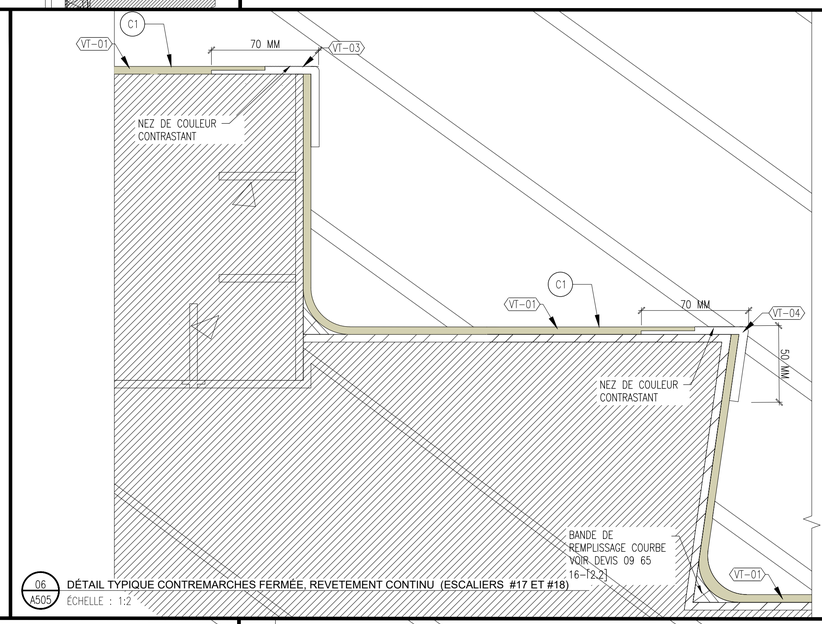

06 A505 DÉTAIL TYPIQUE CONTREMARCHES FERMÉE, REVETEMENT CONTINU (ESCALIERS #17 ET #18)
ÉCHELLE : 1:2

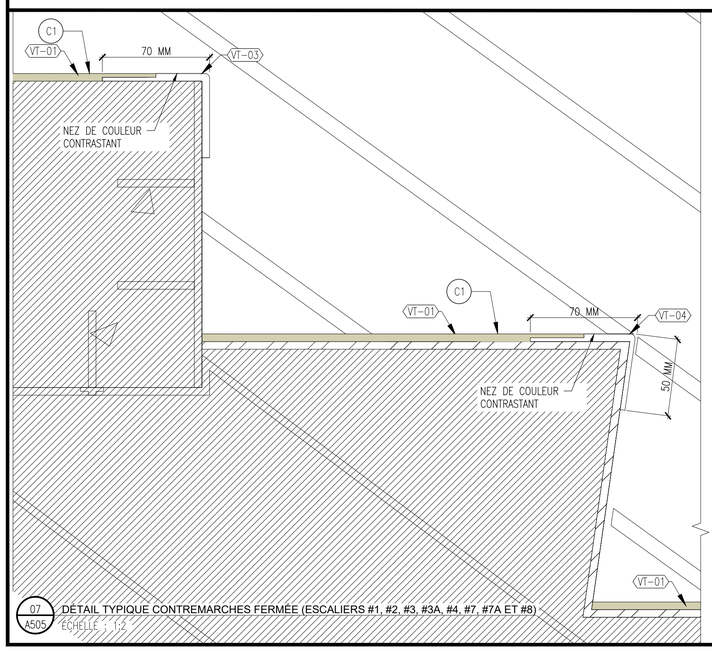

07 A505 DÉTAIL TYPIQUE CONTREMARCHES FERMÉE (ESCALIERS #1, #2, #3, #3A, #4, #7, #7A ET #8)
ÉCHELLE : 1:2

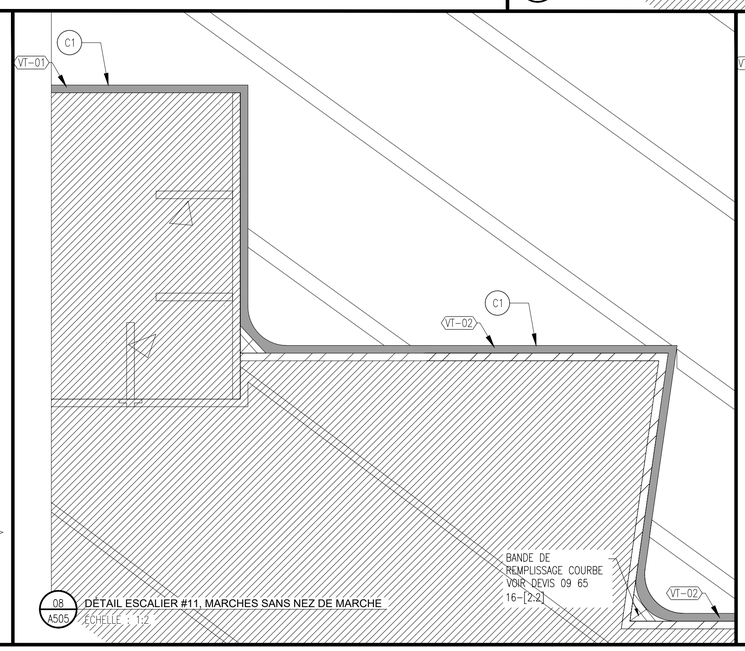

08 A505 DÉTAIL ESCALIER #11, MARCHES SANS NEZ DE MARCHE
ÉCHELLE : 1:2

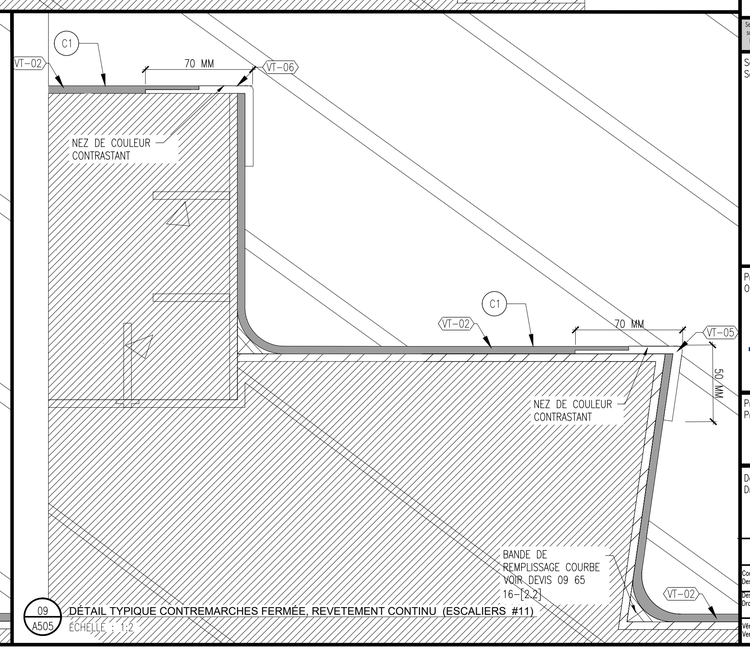

09 A505 DÉTAIL TYPIQUE CONTREMARCHES FERMÉE, REVETEMENT CONTINU (ESCALIERS #11)
ÉCHELLE : 1:2

"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2024" / "ALL RIGHTS RESERVED 2024"
AEDIFIX ARCHITECTURE

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier.
Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins.

Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site.
Do not scale off drawings.

Plan clé / Key plan

NORD DU PROJET
VRAI NORD

No	Date	Par/ By	Révision/ Revision	Vér./ Ver.
00	2024/07/11	D.V	POUR SOUMISSION	M.B

Date de création / Creation date 2023/12/21

aedifix ARCHITECTURE
550 Chemin du Golf,suite #102, Montréal, QC, H3E 1A8
T.514AEDIFIX(233-4349) info@aedifix.com www.aedifix.com

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés pourront êtres utilisés pour l'exécution des travaux de construction.

This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.

Sceaux / Seals

Ordre des architectes du Québec
A-5066
MOURAD BENDJENNET
ARCHITECTE

Propriétaire / Owner

HEC MONTRÉAL

Projet/ Project

REMPLACEMENT DE FINIS D'ESCALIERS

Dessin/ Drawing

DÉTAILES DES ESCALIERS

ARCHITECTURE

Conçu par/ Designed by	Date 2024/07/11		No de dessin / Drawing no. A-505
Dessiné par/ Drawn by D.V	Projet (Client)/ Project (Client) 0000000000		
Vérifié par/ Verified by M.B	No de projet/ Project no. 23140	Échelle/ Scale INDIQUÉE	Révision/ Revision 0

CES DESSINS N'AUTORISENT PAS LA CONSTRUCTION / THIS DRAWINGS ARE NOT FOR CONSTRUCTION

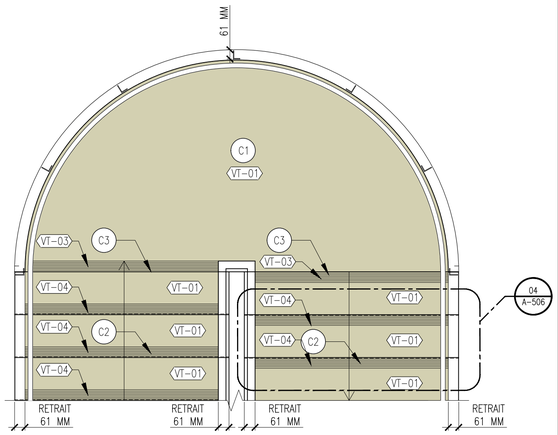

01 A506 DÉTAIL TYPIQUE DU RÊVETEMENT EN RÉTRAIT- ESCALIERS 17 ET 18
ÉCHELLE : 1:20

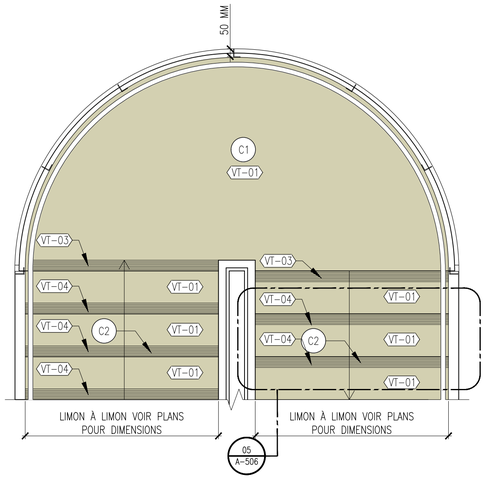

02 A506 DÉTAIL TYPIQUE DU RÊVETEMENT ESCALIERS 1,1A, 2, 3, 3A, 4, 7, 7A, 8
ÉCHELLE : 1:20

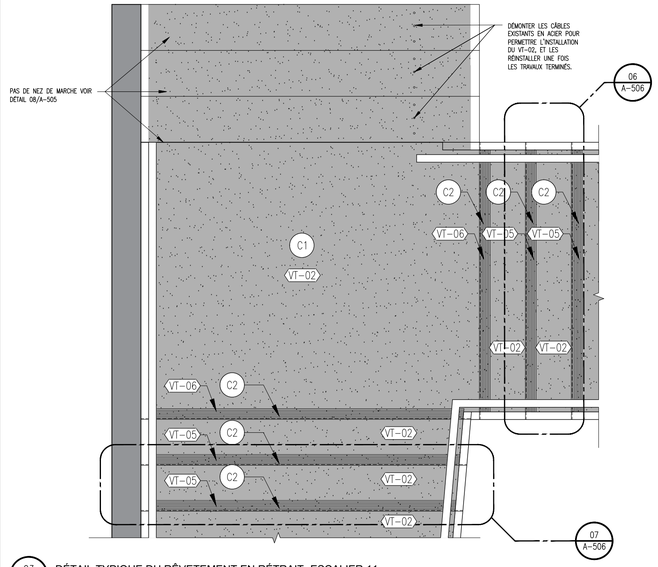

03 A506 DÉTAIL TYPIQUE DU RÊVETEMENT EN RÉTRAIT- ESCALIER 11
ÉCHELLE : 1:20

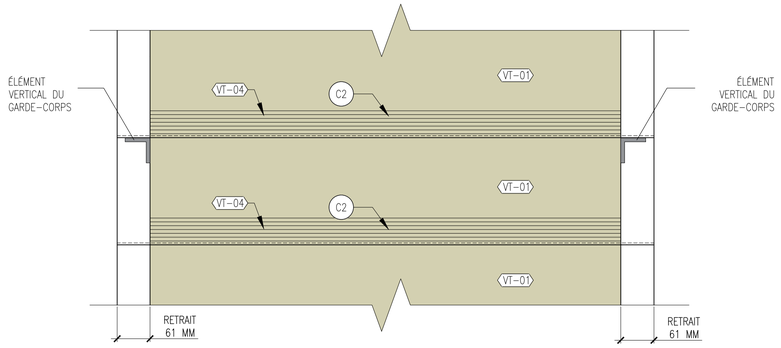

04 A506 DÉTAIL AGRANDI DU RÊVETEMENT EN RÉTRAIT- ESCALIERS 11, 17 ET 18
ÉCHELLE : 1:8

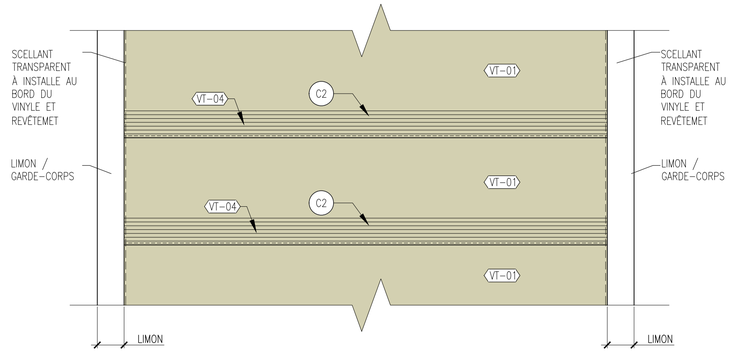

05 A506 DÉTAIL AGRANDI DU RÊVETEMENT EN RÉTRAIT- ESCALIERS 1, 2, 3, 3A, 4, 7, 7A ET 8
ÉCHELLE : 1:8

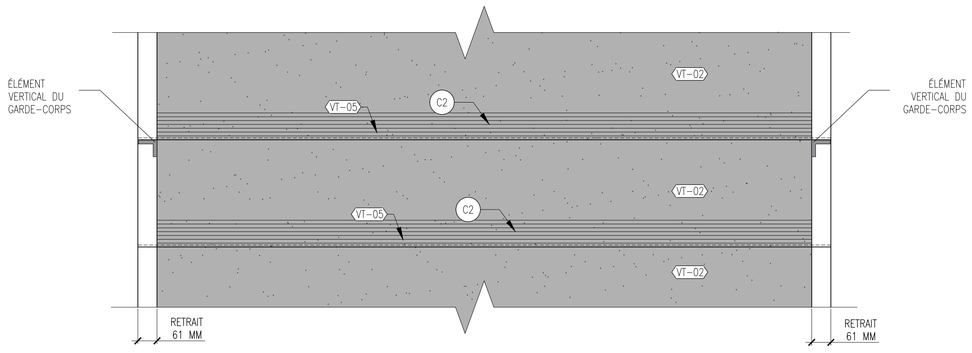

06 A506 DÉTAIL AGRANDI DU RÊVETEMENT EN RÉTRAIT- ESCALIERS 11, VOLÉE D'ARRIVÉE
ÉCHELLE : 1:8

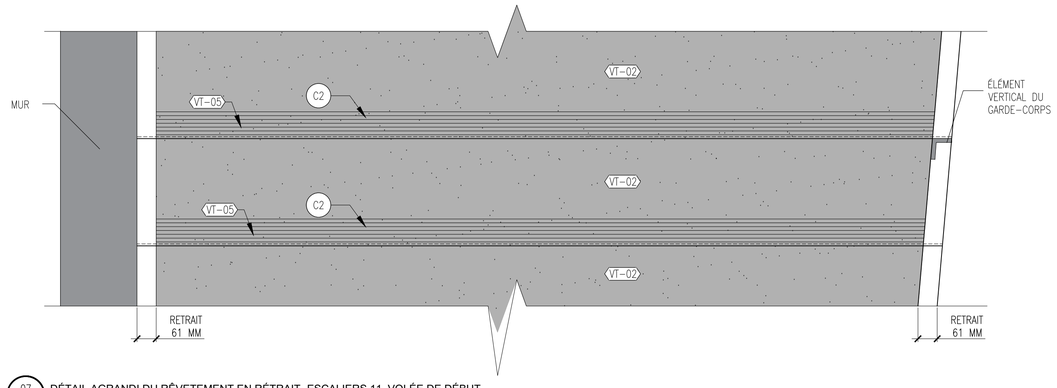

07 A506 DÉTAIL AGRANDI DU RÊVETEMENT EN RÉTRAIT- ESCALIERS 11, VOLÉE DE DÉBUT
ÉCHELLE : 1:8

"TOUS DROITS RÉSERVÉS 2024" / "ALL RIGHTS RESERVED 2024"
AEDIFIX ARCHITECTURE

L'entrepreneur devra vérifier toutes dimensions et conditions au chantier.
Ne pas prendre de dimensions à l'échelle sur les dessins.

Contractor shall verify all dimensions and conditions on the site.
Do not scale off drawings.

Plan clé / Key plan

VRAI NORD — NORD DU PROJET

No	Date	Par/ By	Révision/ Revision	Vér./ Ver.
00	2024/07/11	D.V	POUR SOUMISSION	M.B

Date de création / Creation date: 2023/12/21

ædifix ARCHITECTURE
550 Chemin du Golf,suite #102, Montréal, QC, H3E 1A8
T.514AEDIFIX(233-4349) info@aedifix.com www.aedifix.com

Seuls les documents émis pour construction scellés et signés pourront êtres utilisés pour l'exécution des travaux de construction.

This drawing shall not be used for construction purposes unless so indicated and signed and sealed below.

Sceaux / Seals

Ordre des architectes du Québec
A-5066
MOURAD BENDJENNET
ARCHITECTE

Propriétaire / Owner

HEC MONTRÉAL

Projet/ Project

REMPLACEMENT DE FINIS D'ESCALIERS

Dessin/ Drawing

DÉTAILES DES ESCALIERS

ARCHITECTURE

Conçu par/ Designed by	Date 2024/07/11		No de dessin / Drawing no. A-506
Dessiné par/ Drawn by D.V	Projet (Client)/ Project (Client) 0000000000		
Vérifié par/ Verified by M.B	No de projet/ Project no. 23140	Échelle/ Scale INDIQUÉE	Révision/ Revision 0